

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2435

2 octobre 2013

### SOMMAIRE

Calliope Investments Holding S.à r.l. ....	116839	Messieurs Hottinguer S.A. ....	116837
Dynamik .....	116838	Metal and Steel Private Equity Investment S.A. ....	116875
Estatinvest AG .....	116840	Miriam S.A. ....	116877
Euraussie Finance S.à r.l. ....	116841	Miss Fashionista S.A. ....	116875
EURO FD Investissements S.à r.l. ....	116841	Mohican S.A. ....	116876
Familia Trading S.à r.l. ....	116840	Moiens S.à r.l. ....	116877
Global Capital S.à r.l. ....	116839	Moiens S.à r.l. ....	116877
GSMP V Institutional S.à r.l. ....	116839	Morgan Philips Group .....	116878
GSMP V Offshore S.à r.l. ....	116838	Muller Fund Services S.à r.l. ....	116877
GSMP V Onshore S.à r.l. ....	116838	Nevest S.A. ....	116837
iGATE Technologies Luxembourg S.à r.l. .....	116837	Nordic Land Holding (Luxembourg) S.à r.l. .....	116880
International Acom Technics S.A. ....	116835	Novoco S.A. ....	116874
International Acom Technics S.A. ....	116835	NW G Holding S.à r.l. ....	116880
Junclair Participations Financières (J.P.F.) S.A. ....	116834	Petro Ventures S.A. ....	116852
Landforse I SCA .....	116834	Phoenix III Mixed Y .....	116852
Landforse I SCA .....	116834	Phytolux International Pharmaceutical Company S.A. ....	116880
Lauro 28 S.A. ....	116834	Premier Décembre Investissements S.A. .....	116851
Lauro 28 S.A. ....	116834	Printemps Holdings Luxembourg S.à r.l. .....	116835
Lebaras Holding S.à r.l. ....	116873	Printemps Holdings Luxembourg S.à r.l. .....	116836
Leggett & Platt Luxembourg Holdings S.à r.l. ....	116874	Semiramis Investments S.A. ....	116863
Le Premier S.à r.l. ....	116873	Siesta Holding .....	116873
Luxair Finance S.à r.l. ....	116874	Sireo Immobilienfonds No. 4 Milano II S.à r.l. ....	116863
Lyris S.A. ....	116874	Sogelux Invest SA .....	116873
Mabriel Immobilier S.A. ....	116877	Sunny Valentin Investments S.A. ....	116873
Mac Pulford S.A. ....	116877	Tanglewood Finance S.à r.l. ....	116863
Macquarie Strategic Storage Facilities Hol- dings S.à r.l. ....	116875	Tapis Caspian S.à r.l. ....	116836
Manestan S.A. ....	116877	Travelplace S.A. ....	116865
Matterhorn Topco & Cy S.C.A. ....	116875	Triton III No. 24 S.à r.l. ....	116864
Mauritania Gulf S.à r.l. ....	116876	Vindobona Alpha S.à r.l. ....	116836
Maxime International S.A. ....	116876		
Maxi-Toys Luxembourg S.A. ....	116876		
MB Investment S.A. ....	116875		
Medtronic Advanced Energy Luxembourg S.à r.l. ....	116876		

**Landforse I SCA, Société en Commandite par Actions.**

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.  
R.C.S. Luxembourg B 141.639.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013114817/10.

(130138901) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2013.

**Landforse I SCA, Société en Commandite par Actions.**

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.  
R.C.S. Luxembourg B 141.639.

Les comptes consolidés au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013114818/11.

(130138902) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2013.

**Lauro 28 S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.  
R.C.S. Luxembourg B 137.434.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 7 août 2013.

Référence de publication: 2013114820/10.

(130139579) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2013.

**Lauro 28 S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.  
R.C.S. Luxembourg B 137.434.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 7 août 2013.

Référence de publication: 2013114821/10.

(130139582) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2013.

**Juniclair Participations Financières (J.P.F.) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 28, boulevard Joseph II.  
R.C.S. Luxembourg B 62.668.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG

Boulevard Joseph II

L-1840 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2013115512/13.

(130140645) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2013.

**International Acom Technics S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.  
R.C.S. Luxembourg B 34.655.

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance que j'ai démissionné avec effet au 02 août 2013 du poste d'administrateur de la société

INTERNATIONAL ACOM TECHNICS S.A.

siège social à L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri

inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 34.655.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 02 août 2013.

Laurent JACQUEMART

*Administrateur*

Référence de publication: 2013115498/16.

(130140288) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2013.

---

**International Acom Technics S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.  
R.C.S. Luxembourg B 34.655.

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance que j'ai démissionné avec effet au 02 août 2013 du poste d'administrateur de la société

INTERNATIONAL ACOM TECHNICS S.A.

siège social à L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri

inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 34.655.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 02 août 2013.

Etienne GILLET

*Administrateur*

Référence de publication: 2013115497/16.

(130140288) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2013.

---

**Printemps Holdings Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.  
R.C.S. Luxembourg B 118.037.

Aux termes d'une assemblée générale extraordinaire en date du 31 juillet 2013, la dénomination de la société Borletti Group, une société à responsabilité limitée, dont le siège social est situé 31, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 120.572, a été modifiée en Calliope Investments Holding S.à r.l. avec effet au 1<sup>er</sup> août 2013.

Suivant décision du conseil de gérance en date du 31 juillet 2013, la siège social de la société Borletti Group a été transféré 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, avec effet au 1<sup>er</sup> août 2013.

L'associé unique de la Société est désormais Calliope Investments Holding S.à r.l., une société à responsabilité limitée, dont le siège social est situé 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 120.572

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 août 2013.

*Pour la Société*

Hélène Grandmaire

*Un mandataire*

Référence de publication: 2013117095/22.

(130141711) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2013.

---

**Printemps Holdings Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 118.037.

—  
Aux termes d'une assemblée générale extraordinaire en date du 31 juillet 2013, la société Borletti Group, dont le siège social est situé 31, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 120.572, a été transformée en société à responsabilité limitée avec effet au 31 juillet 2013

La société G.O. II - Luxembourg One S.à r.l., dont le siège social est situé 1B, rue Heienhaff, L-1736 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 111.662, a cédé, avec effet au 31 juillet 2013, les 350 parts sociales, ayant une valeur nominale de 25 EUR chacune, qu'elle détenait dans la Société au profit de la société Borletti Group, une société à responsabilité limitée, dont le siège social est situé 31, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 120.572, devenant l'associé unique de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 août 2013.

*Pour la Société*

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2013117094/23.

(130141711) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2013.

---

**Tapis Caspian S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3450 Dudelange, 28, rue du Commerce.

R.C.S. Luxembourg B 72.579.

—  
*Assemblée extraordinaire*

Ont comparu:

1) Monsieur Yaghma Reza, demeurant L-3467 Dudelange, 59 rue Alexandre Fleming, prédit dans la fonction de gérant technique

2) Monsieur Laubinger Tom, demeurant L-3450 Dudelange, 28 rue du commerce, prédit dans la fonction de gérant administratif

L'assemblée générale décide de transférer le siège social au

28, rue du commerce L-3450 Dudelange.

Fait à Dudelange, le 13.08.2013.

Yaghma Reza / Tom Laubinger.

Référence de publication: 2013117096/16.

(130141813) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2013.

---

**Vindobona Alpha S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 47, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 141.636.

—  
EXTRAIT

Le siège social de l'associé unique de la Société, BAWAG P.S.K. Jersey Capital Ltd, a été transféré au 13 Castle Street, St Helier, Jersey, JE4 5UT, avec effet au 13 juin 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la Société*

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2013117098/15.

(130141731) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2013.

---

**Nevest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2420 Luxembourg, 24, avenue Emile Reuter.  
R.C.S. Luxembourg B 128.039.

—  
*Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la Société en date du 28 Juin 2013:*

L'associé unique de la Société a pris  
les résolutions suivantes:

- Nomination de Mme Anne-Cécile Jourdren-Vasseur, résidant professionnellement au 47, Avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, né le 4 avril 1975 à Orleans, France, en qualité de commissaire de la Société, avec effet immédiat et cela jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire approuvant les comptes annuels au 31 décembre 2013. (En remplacement de M Ganash Lokanathen)

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

*Signature*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2013117093/18.

(130141741) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2013.

---

**Messieurs Hottinguer S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1520 Luxembourg, 6, rue Adolphe Fischer.  
R.C.S. Luxembourg B 142.317.

—  
*Extrait des Résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire du 30 septembre 2011*

*Sixième résolution*

L'Assemblée Générale décide de ne pas renouveler le mandat de Monsieur Rodolphe HOTTINGER et de nommer Monsieur Michel PLAYE demeurant au 43, rue Taitbout F-75009 Paris, en tant qu'administrateur.

*Septième résolution*

L'Assemblée Générale approuve le changement du siège social au 6, rue Adolphe Fischer L-1520 Luxembourg avec effet au 15 juin 2011.

M. Frédéric HOTTINGER / M. le Baron Henri HOTTINGER

*Administrateur / Administrateur*

Référence de publication: 2013117092/16.

(130141725) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2013.

---

**iGATE Technologies Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 50.000,00.**

Siège social: L-1611 Luxembourg, 61, avenue de la Gare.  
R.C.S. Luxembourg B 174.729.

—  
*Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la Société en date du 7 août 2013*

L'associé unique de la Société a pris en date du 7 août 2013 les résolutions suivantes:

1. Nomination de M. Steve De Greif, comptable, né à Uccle, Belgique, le 22 décembre 1973, demeurant à 41, rue d'Udange, B-6700 Arlon, Belgique, en tant que nouveau gérant de la Société avec effet au 7 août 2013 à 00:00 CET et pour une durée indéterminée; et,

2. Transfert du siège social de la Société du 3B, boulevard du Prince Henri L-1724 Luxembourg au 61, avenue de la gare, L-1611 Luxembourg avec effet au 1<sup>er</sup> août 2013 à 00:00 CET.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 août 2013.

*Pour la Société*

Gérald STEVENS

*Mandataire*

Référence de publication: 2013117107/20.

(130142876) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2013.

---

**GSMP V Onshore S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1536 Luxembourg, 2, rue du Fossé.

R.C.S. Luxembourg B 116.396.

L'actionnaire unique de la Société a décidé d'approuver en date du 9 Août 2013:

- la démission de Maxime Nino en qualité de gérant de la Société avec effet immédiat. Le Conseil de Gérance sera, à partir du 9 Août 2013 composé comme suit:

- Marielle Stijger, Gérante
- Veronique Menard, Gérante
- Michael Furth, Gérant
- Dominique Le Gal, Gérant

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la Société*

Marielle Stijger

*Gérante*

Référence de publication: 2013117089/19.

(130142162) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2013.

---

**GSMP V Offshore S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1536 Luxembourg, 2, rue du Fossé.

R.C.S. Luxembourg B 116.400.

L'actionnaire unique de la Société a décidé d'approuver en date du 9 Août 2013:

- la démission de Maxime Nino en qualité de gérant de la Société avec effet immédiat.

Le Conseil de Gérance sera, à partir du 9 Août 2013 composé comme suit:

- Marielle Stijger, Gérante
- Veronique Menard, Gérante
- Michael Furth, Gérant
- Dominique Le Gal, Gérant

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la Société*

Marielle Stijger

*Gérante*

Référence de publication: 2013117088/19.

(130142166) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2013.

---

**Dynamik, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3450 Dudelange, 42, rue du Commerce.

R.C.S. Luxembourg B 163.797.

*Décision de l'associé unique tenant lieu d'assemblée générale*

Je soussigné, DANNEEL Jean-Philippe, agissant en tant qu'associé unique de la S.à.r.l. DYNAMIK, ayant son siège social à DUDELANGE, déclare prendre les décisions suivantes:

la démission de la gérante technique, Madame Audrey Scharff Tarantini, est acceptée;  
en remplacement, est désignée Madame Veronique MESTREZ, avec adresse résidentielle à 12A rue de lantremange, B-4350 Remicourt

Il est précisé, que la société sera valablement engagée en toutes circonstances, par la signature conjointe du gérant administratif et de la gérante technique.

A DUDELANGE, le 21/07/2013.

Signature.

Référence de publication: 2013117084/16.

(130142139) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2013.

---

**GSMP V Institutional S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1536 Luxembourg, 2, rue du Fossé.

R.C.S. Luxembourg B 135.829.

L'actionnaire unique de la Société a décidé d'approuver en date du 9 Août 2013:

- la démission de Maxime Nino en qualité de gérant de la Société avec effet immédiat.

Le Conseil de Gérance sera, à partir du 9 Août 2013 composé comme suit:

- Marielle Stijger, Gérante
- Veronique Menard, Gérante
- Michael Furth, Gérant
- Dominique Le Gal, Gérant

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la Société*  
Marielle Stijger  
Gérante

Référence de publication: 2013117087/19.

(130142164) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2013.

---

**Calliope Investments Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 42.400,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 120.572.

Suivant décision du conseil de gérance de la Société (anciennement dénommée BORLETTI GROUP) en date du 31 juillet 2013, le siège social de la Société a été transféré au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, avec effet au 1<sup>er</sup> août 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 août 2013.

*Pour la Société*  
Signature  
Un mandataire

Référence de publication: 2013117081/16.

(130141694) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2013.

---

**Global Capital S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 158.399.

*Extrait des décisions prises par l'associée unique en date du 25 juillet 2013*

1. Madame Virginie DOHOGNE a démissionné de son mandat de gérante de catégorie B.
2. Monsieur Jesus LEON a démissionné de son mandat de gérant de catégorie A.
3. M. Anthony AUDIA, administrateur de sociétés, né le 8 octobre 1987 à Moyeuve-Grande (France), demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme gérant de catégorie B pour une durée indéterminée.
4. Monsieur Joan Maria DIEZ, entrepreneur, né le 24 mai 1959 à Madrid (Espagne), demeurant à Fener 11, 5-1, AD500 Andorre la Vella, a été nommé comme gérant de catégorie A pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 14 août 2013.

Pour extrait sincère et conforme  
*Pour Global Capital S.à r.l.*  
Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013117318/19.

(130142464) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2013.

---

**Familia Trading S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 336.650,00.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 179.192.

—  
Suite à l'assemblée générale des associés tenue en date du 22 juillet 2013, il a été décidé que:

- la société Karmon S.à r.l. SPF, ayant son siège social au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 179.284, a transféré la totalité de ses parts sociales de classe A détenues dans la Société (soit 201.990 parts sociales de classe A) à la société Lavos S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 179.285; et

- la société Geosh Consolidated Assets S.à r.l. SPF, ayant son siège social au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 179.251, a transféré la totalité de ses parts sociales de classe B détenues dans la Société (soit 134.660 parts sociales de classe B) à la société Paragem Assets S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 179.253.

Depuis le 22 juillet 2013, les associés de la Société sont donc:

- la société Lavos S.à r.l. qui détient 201.990 parts sociales de classe A; et
- la société Paragem Assets S.à r.l. qui détient 134.660 parts sociales de classe B.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme et sincère

Familia Trading S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2013117282/29.

(130142251) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2013.

---

**Estatinvest AG, Société Anonyme.**

Siège social: L-2430 Luxembourg, 34, rue Michel Rodange.

R.C.S. Luxembourg B 129.234.

—  
*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires pour l'exercice 2012 tenue le 7 mai 2013 à 17.30 heures*

*Extrait des résolutions*

4- L'assemblée générale a pris connaissance du changement d'adresse des administrateurs Mme Bourkel Anique et M. Vancheri Alexandre, ainsi que de l'administrateur et administrateur-délégué M. Bourkel Michel, du 8, rue Dicks, au 34, rue Michel Rodange, L-2430 Luxembourg;

5- L'assemblée générale décide de renouveler le mandat des administrateurs, des administrateurs-délégués et du commissaire aux comptes, à savoir:

*administrateurs:*

- Mme. Bourkel Anique, 34, rue Michel Rodange, L-2430 Luxembourg;
- M. Bourkel Michel, 34, rue Michel Rodange, L-2430 Luxembourg;
- M. Vancheri Alexandre, 34, rue Michel Rodange, L-2430 Luxembourg;

*administrateurs-délégués:*

- M. Bourkel Michel, 34, rue Michel Rodange, L-2430 Luxembourg.

*commissaire aux comptes:*

- Wilbur Associates Ltd, Union Court Building, Elizabeth Avenue & Shirley Street S-E2, Nassau, Bahamas, 70 Box N - 8188, IBC 185200;

qui tous acceptent, pour l'exercice social 2013 et jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2014.

Référence de publication: 2013117275/25.

(130142861) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2013.

---

**Euraussie Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 112.935.

*Extract of decisions of the sole partner August 12, 2013*

The sole Partner decides to appoint DELOITTE AUDIT, registered at RCS Luxembourg under the number B-67895 and with head office at 560 rue de Neudorf, L - 2220 Luxembourg as Independent Auditor of the Company.

The mandate of the Independent Auditor will expire upon the Annual General Meeting of shareholders which will approve the accounts for the year ended September 30, 2013.

**Version française**

L'Actionnaire unique décide de nommer DELOITTE AUDIT, inscrit au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B-67895 et ayant son siège social au 560 rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg en tant que Réviseur d'Entreprises Agréé de la Société.

Le mandat du Réviseur d'Entreprises agréé viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui approuvera les comptes annuels clôturés au 30 septembre 2013.

Copie certifiée conforme

EURAUSSIE FINANCE S.à r.l

Delphine GUILLOU / Yvan JUCHEM

Gérant / Gérant

Référence de publication: 2013117276/23.

(130142779) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2013.

**EURO FD Investissements S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 16.813.315,00.**

Siège social: L-1160 Luxembourg, 32-36, boulevard d'Avranches.

R.C.S. Luxembourg B 179.494.

**STATUTES**

In the year two thousand and thirteen, on the sixth of August.

Before us Maître Henri BECK, Notary public, residing in Echternach.

There appeared:

EURO FD Holdings S.A., a public limited liability company having its registered office at 32-36, Boulevard d'Avranches, L-1160 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 57.475, here represented by Ms Peggy Simon, private employee, with professional address at 9, Rabbatt, L-6475 Echternach, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy established on July 5, 2013.

The said proxy, signed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing entity and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

The appearing entity, through its proxyholder, has requested the undersigned notary to state that:

I. The appearing entity is the sole shareholder of "EURO FD Investissements S.à r.l.", a private limited liability company incorporated under the laws of the Cyprus, and having its registered office at Griva Digeni, 115, Trident Centre, 3101, Limassol, Cyprus (the "Company").

II. The Company's share capital is currently set at nine thousand, eight hundred and thirty-two Euro (EUR 9,832.-) divided into five thousand, six hundred and eighty-three (5,683) shares with a nominal value of approximately one Euro and seventy-three cents (EUR 1.73) each.

III. The Company is in the process of being duly registered at the date hereof with the Luxembourg Trade and Companies Register and no petition or other similar proceeding has been filed for voluntary or involuntary dissolution, liquidation or bankruptcy of the Company or suspension of payments by the Company.

IV. In accordance with the decisions made by the Company's corporate bodies, the place of effective management and central administration and the registered office of the Company are transferred from Cyprus to the Grand Duchy of Luxembourg with effect as of August 6<sup>th</sup>, 2013.

V. The sole shareholder supports and confirms as far as necessary, the decision of the Company's corporate bodies to continue the Company as a company incorporated under the laws of Luxembourg, by transferring its registered office, place of effective management and central administration to Luxembourg and consequently adopt the Luxembourg na-

tionality without dissolution or loss of its legal personality and without creating a new legal entity. All necessary actions and formalities required shall be performed at the former registered office of the Company to ensure that the transfer is performed in due form.

Such transfer does not entail dissolution or change in the legal personality of the Company and the Company will carry on its legal existence without discontinuity, as it is evidenced by a legal opinion issued on April 29<sup>th</sup>, 2013 by IGNATIOU & ASSOCIATES LLC.

VI. The sole shareholder resolves to i) increase the share capital of the Company by sixteen million, eight hundred and three thousand, four hundred and eighty-three Euro (EUR 16,803,483.-) in order to raise it from its present amount of nine thousand, eight hundred and thirty-two Euro (EUR 9,832.-) to sixteen million, eight hundred and thirteen thousand, three hundred and fifteen Euro (EUR 16,813,315.-) by partial capitalization of the Company's share premium in the amount of sixteen million, eight hundred and three thousand, four hundred and eighty-three Euro (EUR 16,803,483.-) and ii) change the nominal value from one Euro and seventy-three cents (EUR 1.73) to one Euro (EUR 1.-), so that the new share capital is henceforth represented by sixteen million, eight hundred and thirteen thousand, three hundred and fifteen (16,813,315) shares of one Euro (EUR 1.-) each.

VII. The sole shareholder resolves that the Company adopts the corporate form of a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") under the name of EURO FD Investissements S.à r.l. and further resolved to amend and entirely restate the articles of association of the Company, so as to conform them to Luxembourg law.

These shall henceforth have the following wording:

### **"Chapter I. Form, Name, Registered Office, Object, Duration.**

**Art. 1. Form.** There is formed a private limited liability company (hereafter the "Company"), which will be governed by the laws pertaining to such an entity, and in particular by the law of August 10<sup>th</sup>, 1915 on commercial companies as amended (hereafter the "Law"), as well as by the present articles of association (hereafter the Articles").

**Art. 2. Object.** The purpose of the Company is the acquisition of ownership interests, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such ownership interests. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, and exchange or in any other manner any stock, shares and any other securities, including without limitation bonds, debentures, certificates of deposit, trust units, any other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever, including partnerships. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

The Company may borrow in any form, except for borrowing from the public. It may issue notes, bonds, debentures and any other kind of debt and/or equity securities, including but not limited to preferred equity certificates and warrants, whether convertible or not in all cases. The Company may lend funds, including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities, to its subsidiaries, affiliated companies or to any other company. It may also give guarantees and grant security interests in favor of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company. The Company may further mortgage, pledge, transfer, encumber or otherwise hypothecate all or some of its assets.

The Company may generally employ any techniques and utilize any instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against creditors, currency fluctuations, interest rate fluctuations and other risks.

The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property, which directly or indirectly, further or relate to its purpose.

**Art. 3. Duration.** The Company is formed for an unlimited period of time.

**Art. 4. Name.** The Company will have the name of "EURO FD Investissements S.à r.l."

**Art. 5. Registered Office.** The registered office of the Company is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or, in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

### **Chapter II. Capital, Shares.**

**Art. 6. Subscribed Capital.** The share capital is set at sixteen million, eight hundred and thirteen thousand, three hundred and fifteen Euro (EUR 16,813,315.-) represented by sixteen million, eight hundred and thirteen thousand, three hundred and fifteen (16,813,315) shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each.

In addition to the corporate capital, there may be set up a premium account into which any premium paid on any share in addition to its nominal value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the

payment of any shares which the Company may redeem from its shareholders, to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholders or to allocate funds to the legal reserve.

**Art. 7. Increase and Reduction of Capital.** The capital may be increased, or decreased, in one or several times at any time by a decision of the sole shareholder or by a decision of the shareholders' meeting voting with the quorum and majority rules set out by article 18 of these Articles, or, as the case may be, by the Law for any amendment to these Articles.

**Art. 8. Shares.** Each share entitles its owner to equal rights in the profits and assets of the Company and to one vote at the general meetings of shareholders. Ownership of one or several shares carries implicit acceptance of the Articles of the Company and the resolutions of the sole shareholder or the general meeting of shareholders.

Each share is indivisible towards the Company.

Co-owners of shares must be represented towards the Company by a common attorney-in-fact, whether appointed amongst them or not.

The sole shareholder may transfer freely its shares when the Company is composed of a sole shareholder. The shares may be transferred freely amongst shareholders when the Company is composed of several shareholders. The shares may be transferred to non-shareholders only with the authorization of the general meeting of shareholders representing at least three quarters of the capital, in accordance with article 189 of the Law.

The transfer of shares must be evidenced by a notarial deed or by a deed under private seal. Any such transfer is not binding upon the Company and upon third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company, in accordance with article 1690 of the Civil Code.

The Company may redeem its own shares in accordance with the provisions of the Law.

**Art. 9. Incapacity, Bankruptcy or Insolvency of a Shareholder.** The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the sole shareholder or of one of the shareholders.

### Chapter III. Manager(s).

**Art. 10. Manager(s), Board of Managers.** The Company is managed by one or several managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers.

The managers need not be shareholders. The managers may be removed at any time, with or without legitimate cause, by a resolution of the sole shareholder or by a resolution of the shareholders holding a majority of votes.

Each manager will be elected by the sole shareholder or by the shareholders' meeting, which will determine their number and the duration of their mandate.

**Art. 11. Powers of the Manager(s).** In dealing with third parties, the manager or the board of managers will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object and provide that the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager or the board of managers.

Towards third parties, the Company shall be bound by the sole signature of its sole manager or, in case of plurality of managers, by the joint signature of any two managers of the Company.

If the manager or the board of managers is temporarily unable to act, the Company's affairs may be managed by the sole shareholder or, in case the Company has several shareholders, by the shareholders acting under their joint signatures.

The manager or board of managers shall have the rights to give special proxies for determined matters to one or more proxyholders, selected from its members or not, either shareholders or not.

**Art. 12. Day-to-day Management.** The manager or the board of managers may delegate the day-to-day management of the Company to one or several manager(s) or agent(s) and will determine the manager's / agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency. It is understood that the day-to-day management is limited to acts of administration and thus, all acts of acquisition, disposition, financing and refinancing have to obtain the prior approval from the board of managers.

**Art. 13. Meetings of the Board of Managers.** The meetings of the board of managers are held within the Grand Duchy of Luxembourg.

The board of managers may elect a chairman from among its members. If the chairman is unable to be present, his place will be taken by election among the/those managers present at the meeting.

The board of managers may elect a secretary from among its members.

A manager may be represented by another member of the board of managers.

The meetings of the board of managers may be convened by any two managers by any means of communication including telephone or email, provided that it contains a clear indication of the agenda of the meeting. The board of managers may validly debate without prior notice if all the managers are present or represented.

The board of managers can only validly debate and make decisions if a majority of its members is present or represented by proxies. Any decisions made by the board of managers shall require a simple majority. In case of ballot, the chairman of the meeting has a casting vote.

In case of a conflict of interest as defined in article 15 hereafter, the quorum requirement shall apply and for this purpose the conflicting status of the affected manager(s) is disregarded.

One or more managers may participate in a meeting by means of a conference call or by any similar means of communication initiated from Luxembourg enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate and deliberate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all members having participated.

A written decision, signed by all managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the board of managers, which was duly convened and held.

Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all members of the board of managers.

**Art. 14. Liability - Indemnification.** The manager or the board of managers assumes, by reason of its position, no personal liability in relation to any commitment validly made by it in the name of the Company.

The Company shall indemnify any manager or officer and his heirs, executors and administrators, against any damages or compensations to be paid by him/her or expenses or costs reasonably incurred by him/her, as a consequence or in connection with any action, suit or proceeding to which he/she may be made a party by reason of his/her being or having been a manager or officer of the Company, or, at the request of the Company, of any other company of which the Company is a shareholder or creditor and by which he/she is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he/she shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence, fraud or wilful misconduct. In the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by its legal counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which such manager or officer may be entitled.

**Art. 15. Conflict of Interests.** No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the managers or any officer of the Company has a personal interest in, or is a manager, associate, member, officer or employee of such other company or firm. Except as otherwise provided for hereafter, any manager or officer of the Company who serves as a manager, associate, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be automatically prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

Notwithstanding the above, in the event that any manager of the Company may have any personal interest in any transaction conflicting with the interest of the Company, he shall make known to the board of managers such personal interest and shall not consider or vote on any such transaction, and such transaction and such manager's or officer's interest therein shall be reported to the sole shareholder or to the next general meeting of Shareholders.

#### Chapter IV. Shareholder(s).

**Art. 16. General Meeting of Shareholders.** If the Company is composed of one sole shareholder, the latter exercises the powers granted by Law to the general meeting of shareholders.

If the Company is composed of no more than twenty-five (25) shareholders, the decisions of the shareholders may be taken by a vote in writing on the text of the resolutions to be adopted which will be sent by the board of managers to the shareholders by any means of communication. In this latter case, the shareholders are under the obligation to, within a delay of fifteen (15) days as from the receipt of the text of the proposed resolution, cast their written vote and mail it to the Company.

Unless there is only one sole shareholder, the shareholders may meet in a general meeting of shareholders upon call in compliance with Law by the board of managers, failing which by the supervisory board, if it exists, failing which by shareholders representing half the corporate capital. The notice sent to the shareholders in accordance with the Law will specify the time and place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted.

If all the shareholders are present or represented at a shareholders' meeting and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

A shareholder may act at any meeting of the shareholders by appointing in writing, by any means of communication as his proxy another person who need not be a shareholder.

**Art. 17. Powers of the Meeting of Shareholders.** Any regularly constituted shareholders' meeting of the Company represents the entire body of shareholders.

Subject to all the other powers reserved to the manager or the board of managers by the Law or the Articles and subject to the object of the Company, it has the broadest powers to carry out or ratify acts relating to the operations of the Company.

**Art. 18. Procedure, Vote.** Any resolution whose purpose is to amend the present Articles or whose adoption is subject by virtue of these Articles or, as the case may be, the Law, to the quorum and majority rules set for the amendment of the Articles will be taken by a majority of shareholders representing at least three quarters of the capital.

The general meeting shall adopt resolutions by a simple majority of votes cast, provided that the number of shares represented at the meeting represents at least one half of the share capital. Blank and mutilated ballots shall not be counted.

One vote is attached to each share.

#### Chapter V. Financial Year, Distribution of Profits.

**Art. 19. Financial Year.** The Company's accounting year starts on January 1<sup>st</sup>, and ends on December 31<sup>st</sup> of each year.

**Art. 20. Adoption of Financial Statements.** At the end of each accounting year, the Company's accounts are established and the manager or the board of managers prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

The balance sheet and the profit and loss account are submitted to the sole shareholder or, as the case may be, to the general meeting of shareholders for approval.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

**Art. 21. Appropriation of Profits.** The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortisation, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year five percent (5%) of the net profit will be transferred to the statutory reserve. This deduction ceases to be compulsory when the statutory reserve amounts to one tenth of the issued capital but must be resumed till the reserve fund is entirely reconstituted if, at any time and for any reason whatsoever, it has been broken into.

The balance is at the disposal of the shareholders.

The excess is distributed among the shareholders. However, the shareholders may decide, at the majority vote determined by the relevant laws, that the profit, after deduction of the reserve and interim dividends if any, be either carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

**Art. 22. Interim Dividends.** Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

- Interim accounts are established by the manager or the board of managers;
- These accounts show a profit including profits carried forward or transferred to an extraordinary reserve;
- The decision to pay interim dividends is taken by the manager or the board of managers;
- The payment is made once the Company has obtained the assurance that the rights of the creditors of the Company are not threatened and once five percent (5%) of the net profit of the current year has been allocated to the legal reserve.

#### Chapter VI. Dissolution, Liquidation.

**Art. 23. Dissolution, Liquidation.** At the time of winding up of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholder(s) who shall determine their powers and remuneration.

#### Chapter VII. Applicable Law.

**Art. 24. Applicable Law.** Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles "

VIII. The sole shareholder resolved that the first accounting year after the continuation of the Company in Luxembourg which began on January 1<sup>st</sup>, 2013 in Cyprus, shall terminate on December 31<sup>st</sup>, 2013.

IX. The registered office of the Company is established at 32-36, Boulevard d'Avranches, L-1160 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg with effect as of August 6<sup>th</sup>, 2013.

X. The sole shareholder resolved to ratify the resignation of the following managers with effect as of August 5<sup>th</sup>, 2013 (as of 11:59 PM) and grant them discharge for the exercise of their mandate until the effective date:

- Mr Petros Livanios; and
- Floridana Investments Limited.

XI. The sole shareholder resolved to ratify the appointment of the following persons as Company's managers with effect as of August 6<sup>th</sup>, 2013 (as of 12:01 AM)

- Mr. Alain Fauchier Delavigne, born October 10<sup>th</sup>, 1940, in Paris, France, having his address at 7, rue las Cases, 75007, Paris, France;
- Mr. Arnaud Decrulle, born in June 28<sup>th</sup>, 1972 in Suresnes, France, having his professional address at 20, Boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg; and

- Mr. Christian Burckel, born in March 2<sup>nd</sup>, 1968, in Strasbourg, France, having his professional address at 20, Boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg.

#### *Ratification*

The appearing entity requested the notary to act and to authenticate, in accordance with the requirements of Luxembourg Law on Commercial Companies dated August 10<sup>th</sup>, 1915, the ratification and confirmation, without qualification, nothing withheld or excepted, of all the resolutions made hereabove by the sole shareholder of the Company as of the date hereof.

Consequently, the transfer of the effective management and central administration of the Company, and the establishment of the registered office of the Company at 32-36, Boulevard d'Avranches, L-1160 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg are realized with effect as of August 6<sup>th</sup>, 2013.

The Company will thus be subject to Luxembourg law, according to article 159§2 of the Luxembourg law on Commercial Companies dated August 10<sup>th</sup>, 1915.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing person and in case of divergence between the English and the French text, the French version will prevail.

Whereof the present notarized deed was drawn up in Echternach.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by her Surname, Christian name, civil status and residence, she signed together with Us, the notary, the present original deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède**

L'an deux mille treize, le six août.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach.

A comparu:

EURO FD Holdings S.A., une société anonyme ayant son siège social au 32-36, Boulevard d'Avranches, L-1160 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 57.475, ici représentée par Madame Peggy Simon, employée, ayant son adresse professionnelle au 9, Rabbatt, L-6475 Echternach, Grand-Duché du Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 5 juillet 2013.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrées en même temps.

La comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. La comparante est l'associé unique de la société à responsabilité limitée «EURO FD Investissements S.à r.l.», une société à responsabilité limitée constituée selon les lois Chypriotes, ayant son siège social au Griva Digeni, 115, Trident Centre, 3101, Limassol, Chypre (la «Société»).

II. Le capital social la Société est actuellement fixé à neuf mille, huit cent trente-deux euros (EUR 9.832,-) divisé en cinq mille, six cent quatre-vingt-trois (5.683) parts sociales d'une valeur nominale d'environ un euro et soixante-treize centimes (EUR 1.73) chacune.

III. La Société est en cours d'immatriculation à la date des présentes auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aucune requête ou autre acte de procédure n'a été introduit en vue d'obtenir la dissolution ou la liquidation, volontaire ou involontaire, la faillite ou la suspension des paiements de la Société.

IV. Conformément aux décisions prises par les organes compétents de la Société, le siège de direction effective et l'administration centrale ainsi que le siège social de la Société sont transférés de Chypre au Grand-Duché du Luxembourg avec effet au 6 août 2013.

V. L'associé unique a décidé de confirmer et soutenir, dans la mesure du nécessaire, les décisions des organes compétents de la Société décidant de sa continuité comme une société régie par le droit luxembourgeois en transférant le siège social, le siège de direction effective et l'administration centrale au Grand-Duché du Luxembourg. La Société adoptera la nationalité luxembourgeoise sans qu'il y ait lieu de procéder à sa dissolution ou à la perte de sa personnalité morale et à la création d'une nouvelle entité. Toutes les démarches et formalités seront entreprises au lieu d'établissement de l'ancien siège social afin d'assurer la réalisation du transfert de ce dernier en bonne et due forme.

Ledit transfert n'opère pas dissolution ou changement de la personnalité juridique de la Société et la Société continuera d'exister sans discontinuité, tel qu'il a été démontré par une opinion juridique émise le 29 avril 2013 par IGNATIOU & ASSOCIATES LLC.

VI. L'associé unique a décidé i) d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de seize millions, huit cent trois mille, quatre cent quatre-vingt-trois euros (EUR 16.803.483,-) afin de le porter de son montant actuel de neuf mille, huit cent trente-deux euros (EUR 9.832,-) à seize millions, huit cent treize mille, trois cent quinze euros (EUR 16.813.315,-) par capitalisation partielle de la prime d'émission de la Société d'un montant de seize millions, huit cent trois mille, quatre

cent quatre-vingt-trois euros (EUR 16.803.483,-), et ii) changer la valeur nominale des parts sociales d'un euro et soixante-treize centimes (EUR 1.73) à un euro (EUR 1,-), de sorte que le nouveau capital social sera désormais représenté par seize millions, huit cent treize mille, trois cent quinze (16.813.315) parts sociales d'un euro (EUR 1,-) chacune.

VII. L'associé unique a décidé que la Société adoptera la forme d'une société à responsabilité limitée et la dénomination sociale EURO FD Investissements S.à r.l., et a également décidé de modifier et de reformuler les statuts de la Société afin de les mettre en conformité avec le droit luxembourgeois.

Ceux-ci auront désormais la teneur suivante:

### «Chapitre I<sup>er</sup>. Forme, Dénomination, Siège, Objet, Durée.

**Art. 1<sup>er</sup>. Forme.** Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après la «Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la «Loi»), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après les «Statuts»).

**Art. 2. Objet.** La Société a pour objet la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans d'autres sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, incluant sans limitation, des obligations, tout instrument de dette, créances, certificats de dépôt, des unités de trust et en général toute valeur ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée, y compris des sociétés de personnes. Elle pourra participer dans la création, le développement, la gestion et le contrôle de toute société ou entreprise. Elle pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit à l'exception d'un emprunt public. Elle peut procéder, par voie de placement privé, à l'émission de parts et d'obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances incluant, sans limitation, l'émission de «PECS» et des «warrants», et ce convertibles ou non. La Société pourra prêter des fonds, y compris ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations, à ses filiales, sociétés affiliées et à toute autre société. Elle peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société. La Société pourra en outre gager, nantir, céder, grever de charges tout ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur tout ou partie de ses avoirs.

La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les créanciers, fluctuations monétaires, fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, financières ou industrielles ainsi que tout transfert de propriété mobilière ou immobilière, qui directement ou indirectement favorisent la réalisation de son objet social ou s'y rapportent de manière directe ou indirecte.

**Art. 3. Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4. Dénomination.** La Société a comme dénomination «EURO FD Investissements S.à r.l.».

**Art. 5. Siège Social.** Le siège social est établi à Luxembourg-Ville.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

### Chapitre II. Capital, Parts Sociales.

**Art. 6. Capital Souscrit.** Le capital social est fixé à seize millions, huit cent treize mille, trois cent quinze euros (EUR 16.813.315,-) représenté par seize millions, huit cent treize mille, trois cent quinze (16.813.315) parts sociales d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune.

En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi auquel toutes les primes payées sur une part sociale en plus de la valeur nominale seront transférées. L'avoir de ce compte de primes peut être utilisé pour effectuer le remboursement en cas de rachat des parts sociales des associés par la Société, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux associés, ou pour être affecté à la réserve légale.

**Art. 7. Augmentation et Diminution du Capital Social.** Le capital émis de la Société peut être augmenté ou réduit, en une ou en plusieurs fois, par une résolution de l'associé unique ou des associés adoptée aux conditions de quorum et de majorité exigées par les Statuts ou, selon le cas, par la Loi pour toute modification des Statuts.

**Art. 8. Parts Sociales.** Chaque part sociale confère à son propriétaire un droit égal dans les bénéfices de la Société et dans tout l'actif social et une voix à l'assemblée générale des associés. La propriété d'une ou de plusieurs parts sociales emporte de plein droit adhésion aux Statuts de la Société et aux décisions de l'associé unique ou des associés.

Chaque part est indivisible à l'égard de la Société.

Les propriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un mandataire commun pris parmi eux ou en dehors d'eux.

Les cessions ou transmissions de parts sociales détenues par l'associé unique sont libres, si la Société a un associé unique. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés, si la Société a plusieurs associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément des associés représentant les trois quarts du capital social, en conformité avec l'article 189 de la Loi.

La cession de parts sociales doit être formalisée par acte notarié ou par acte sous seing privé. De telles cessions ne sont opposables à la Société et aux tiers qu'après qu'elles aient été signifiées à la Société ou acceptées par elle conformément à l'article 1690 du Code Civil.

La Société peut racheter ses propres parts sociales conformément aux dispositions légales.

**Art. 9. Incapacité, Faillite ou Déconfiture d'un Associé.** La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

### Chapitre III. Gérant(s).

**Art. 10. Gérants, Conseil de Gérance.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Les gérants ne doivent pas être obligatoirement associés. Ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans justification légitime, par décision de l'associé unique ou des associés représentant une majorité des voix.

Chaque gérant sera nommé par l'associé unique ou les associés, selon le cas, qui détermineront leur nombre et la durée de leur mandat.

**Art. 11. Pouvoirs du/des Gérant(s).** Dans les rapports avec les tiers, le gérant ou le conseil de gérance a tout pouvoir pour agir au nom de la Société dans toutes les circonstances et pour effectuer et approuver tout acte et opération conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du gérant ou du conseil de gérance.

Envers les tiers, la Société est valablement engagée par la signature de son gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux gérants.

Si le gérant ou le conseil de gérance est temporairement dans l'impossibilité d'agir, la Société pourra être gérée par l'associé unique ou en cas de pluralité d'associés, par les associés agissant conjointement.

Le gérant ou le conseil de gérance a le droit de déléguer certains pouvoirs déterminés à un ou plusieurs mandataires, sélectionnés parmi ses membres ou pas, qu'ils soient associés ou pas.

**Art. 12. Gestion Journalière.** Le gérant ou le conseil de gérance peut déléguer la gestion journalière de la Société à un ou plusieurs gérant(s) ou mandataire(s) et déterminera les responsabilités et rémunérations (éventuelle) des gérants/mandataires, la durée de la période de représentation et toute autre condition pertinente de ce mandat. Il est convenu que la gestion journalière se limite aux actes d'administration et qu'en conséquence, tout acte d'acquisition, de disposition, de financement et refinancement doit être préalablement approuvé par le gérant ou le conseil de gérance.

**Art. 13. Réunions du Conseil de Gérance.** Les réunions du conseil de gérance sont tenues au Grand-Duché de Luxembourg.

Le conseil de gérance peut élire un président parmi ses membres. Si le président ne peut être présent, un remplaçant sera élu parmi les gérants présents à la réunion.

Le conseil de gérance peut élire un secrétaire parmi ses membres.

Un gérant peut en représenter un autre au conseil.

Les réunions du conseil de gérance sont convoquées par deux gérants par n'importe quel moyen de communication incluant le téléphone ou le courrier électronique, à condition qu'il contienne une indication claire de l'ordre du jour de la réunion. Le conseil de gérance peut valablement délibérer sans convocation préalable si tous les gérants sont présents ou représentés.

Le conseil de gérance ne peut délibérer et prendre des décisions valablement que si une majorité de ses membres est présente ou représentée par procurations. Toute décision du conseil de gérance doit être prise à majorité simple. En cas de ballottage, le président du conseil a un vote prépondérant.

En cas de conflit d'intérêt tel que défini à l'article 15 ci-après, les exigences de quorum s'appliqueront et, à cet effet, il ne sera pas tenu compte de l'existence d'un tel conflit dans le chef du ou des gérants concernés pour la détermination du quorum.

Chaque gérant et tous les gérants peuvent participer aux réunions du conseil par conférence call ou par tout autre moyen similaire de communication, à partir du Luxembourg, ayant pour effet que tous les gérants participant et délibérant au conseil puissent se comprendre mutuellement.

Dans ce cas, le ou les gérants concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion. Cette décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu, signé(s) par tous les participants.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil de gérance, dûment convoquée et tenue.

Cette décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu, signé(s) par tous les participants.

**Art. 14. Responsabilité, Indemnisation.** Le gérant ou le conseil de gérance ne contracte à raison de sa fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société.

La Société devra indemniser tout gérant ou mandataire et ses héritiers, exécutant et administrant, contre tous dommages ou compensations devant être payés par lui/elle ainsi que les dépenses ou les coûts raisonnablement engagés par lui/elle, en conséquence ou en relation avec toute action, procès ou procédures à propos desquelles il/elle pourrait être partie en raison de son/sa qualité ou ancienne qualité de gérant ou mandataire de la Société, ou, à la requête de la Société, de toute autre société où la Société est un associé ou un créancier et par quoi il/elle n'a pas droit à être indemnisé(e), sauf si cela concerne des questions à propos desquelles il/elle sera finalement déclaré(e) impliqué(e) dans telle action, procès ou procédures en responsabilité pour négligence grave, fraude ou mauvaise conduite préméditée. Dans l'hypothèse d'une transaction, l'indemnisation sera octroyée seulement pour les points couverts par l'accord et pour lesquels la Société a été avertie par son avocat que la personne à indemniser n'a pas commis une violation de ses obligations telle que décrite ci-dessus. Les droits d'indemnisation ne devront pas exclure d'autres droits auxquels tel gérant ou mandataire pourrait prétendre.

**Art. 15. Conflit d'Intérêt.** Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou firmes ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs gérants ou fondés de pouvoirs de la Société y auront un intérêt personnel, ou en seront gérant, associé, fondé de pouvoirs ou employé. Sauf dispositions contraires ci-dessous, un gérant ou fondé de pouvoirs de la Société qui remplira en même temps des fonctions d'administrateur, associé, fondé de pouvoirs ou employé d'une autre société ou firme avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires, ne sera pas, pour le motif de cette appartenance à cette société ou firme, automatiquement empêché de donner son avis et de voter ou d'agir quant à toutes opérations relatives à un tel contrat ou autre affaire.

Nonobstant ce qui précède, au cas où un gérant ou fondé de pouvoirs aurait un intérêt personnel dans une opération de la Société, entrant en conflit avec les intérêts de la Société, il en avisera le conseil de gérance et il ne pourra prendre part aux délibérations ou émettre un vote au sujet de cette opération. Cette opération ainsi que l'intérêt personnel du gérant ou du fondé de pouvoirs seront portés à la connaissance de l'associé unique ou des associés au prochain vote par écrit ou à la prochaine assemblée générale des associés.

#### Chapitre IV. Associé(s).

**Art. 16. Assemblée Générale des Associés.** Si la Société comporte un associé unique, celui-ci exerce tous les pouvoirs qui sont dévolus par la Loi à l'assemblée générale des associés.

Si la Société ne comporte pas plus de vingt-cinq (25) associés, les décisions des associés peuvent être prises par vote écrit sur le texte des résolutions à adopter, lequel sera envoyé par le conseil de gérance aux associés par le biais de tout moyen de communication. Dans ce dernier cas les associés ont l'obligation d'émettre leur vote écrit et de l'envoyer à la Société, dans un délai de quinze jours suivant la réception du texte de la résolution proposée.

A moins qu'il n'y ait qu'un associé unique, les associés peuvent se réunir en assemblée générale conformément aux conditions fixées par la Loi sur convocation par le conseil de gérance, ou à défaut, par le conseil de surveillance, s'il existe, ou à défaut, par des associés représentant la moitié du capital social. La convocation envoyée aux associés en conformité avec la Loi indiquera la date, l'heure et le lieu de l'assemblée et elle contiendra l'ordre du jour de l'assemblée générale ainsi qu'une indication des affaires qui y seront traitées.

Au cas où tous les associés sont présents ou représentés et déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

Tout associé peut prendre part aux assemblées en désignant par écrit, par tout moyen de communication, un mandataire, lequel n'est pas obligatoirement associé.

Les assemblées générales des associés, y compris l'assemblée générale annuelle, peuvent se tenir à l'étranger chaque fois que se produiront des circonstances de force majeure qui seront appréciées souverainement par le conseil de gérance.

**Art. 17. Pouvoirs de l'Assemblée Générale.** Toute assemblée générale des associés régulièrement constituée représente l'ensemble des associés.

Sous réserve de tous autres pouvoirs réservés au conseil de gérance en vertu de la Loi ou les Statuts et conformément à l'objet social de la Société, elle a les pouvoirs les plus larges pour décider ou ratifier tous actes relatifs aux opérations de la Société.

**Art. 18. Procédure - Vote.** Toute décision dont l'objet est de modifier les présents Statuts ou dont l'adoption est soumise par les présents Statuts, ou selon le cas, par la Loi aux règles de quorum et de majorité fixée pour la modification des Statuts sera prise par une majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital.

L'assemblée générale adoptera les décisions à la majorité simple des voix émises, à condition que le nombre des parts sociales représentées à l'assemblée représente au moins la moitié du capital social. Les votes blancs et les votes à bulletin secret ne devront pas être pris en compte.

Chaque part sociale donne droit à une voix.

### Chapitre V. Année Sociale, Répartition.

**Art. 19. Année Sociale.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier et se termine 31 décembre de chaque année.

**Art. 20. Approbation des Comptes Annuels.** Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis et le gérant ou le conseil de gérance prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Les comptes annuels et le compte des profits et pertes sont soumis à l'agrément de l'associé unique ou, suivant le cas, des associés.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

**Art. 21. Affectation des Résultats.** L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges et amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent (5%) du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint un dixième du capital social, mais devront être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé.

Le solde du bénéfice net est distribué entre les associés.

Le surplus est distribué entre les associés. Néanmoins, les associés peuvent, à la majorité prévue par la Loi, décider qu'après déduction de la réserve légale et des dividendes intérimaires le cas échéant, le bénéfice sera reporté à nouveau ou transféré à une réserve spéciale.

**Art. 22. Dividendes Intérimaires.** Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués à tout moment, sous réserve du respect des conditions suivantes:

- Des comptes intérimaires doivent être établis par le gérant ou par le conseil de gérance,
- Ces comptes intérimaires, les bénéfices reportés ou affectés à une réserve extraordinaire y inclus, font apparaître un bénéfice,
- Le gérant ou le conseil de gérance est seul compétent pour décider de la distribution d'acomptes sur dividendes,
- Le paiement n'est effectué par la Société qu'après avoir obtenu l'assurance que les droits des créanciers ne sont pas menacés et une fois que cinq pour cent (5 %) du profit net de l'année en cours a été attribué à la réserve légale.

### Chapitre VI. Dissolution, Liquidation.

**Art. 23. Dissolution, Liquidation.** Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associé(s) qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

### Chapitre VII. Loi Applicable.

**Art. 24. Loi Applicable.** Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les Statuts, il est fait référence à la Loi».

VIII. Le premier exercice social après la continuation de la Société à Luxembourg, qui a commencé le 1<sup>er</sup> janvier 2013 à Chypre, se terminera le 31 décembre 2013.

IX. Le siège social de la Société est établi au 32-36, Boulevard d'Avranches, L-1160 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, avec effet au 6 août 2013.

X. L'associé unique a décidé de ratifier la démission des gérants suivants avec effet 5 août 2013 (23h59) et a décidé de leur donner quitus pour l'exercice de leur mandat jusqu'à la datte d'effet:

- M. Petros Livanios; et
- Floridana Investments Limited.

XI. L'associé unique a décidé de ratifier la nomination des personnes suivantes en tant que gérants de la Société avec effet au 6 août 2013 (00h01):

- M. Alain Faucher Delavigne, né le 10 octobre 1940 à Paris, France, ayant son adresse au 7, rue las Cases, 75007 Paris, France;
- M. Arnaud Decrulle, né le 28 juin 1972 à Suresnes, France, ayant son adresse professionnelle au 20, Boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg; et

- M. Christian Burckel, né le 2 mars 1968 à Strasbourg, France, ayant son adresse professionnelle au 20, Boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

#### *Ratification*

La comparante a requis le notaire d'acter et d'authentifier conformément aux prescriptions de la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales en date du 10 août 1915, la ratification et la confirmation, sans réserves, sans exclusion ou exception, de toutes les résolutions prises par décision de l'associé unique de la Société en date de ce jour.

Le transfert du siège de direction effective et l'administration centrale de la Société et l'établissement du siège social de la Société au 32-36, Boulevard d'Avranches, L-1160 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, sont réalisés avec effet au 6 août 2013.

La Société sera soumise au statut établi par l'article 159§2 de la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales en date du 10 août 1915.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête du mandataire de la comparante les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française; à la requête de la même personne et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version française seule fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Echternach, date qu'en tête des présentes.

Le document ayant été lu à la personne comparante connue du notaire par ses Noms, Prénoms, état civil et résidence, elle a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: P. SIMON, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 08 août 2013. Relation: ECH/2013/1515. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 09 août 2013.

Référence de publication: 2013117278/548.

(130142578) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2013.

---

#### **Premier Décembre Investissements S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2430 Luxembourg, 34, rue Michel Rodange.

R.C.S. Luxembourg B 134.323.

—  
*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires de l'exercice 2012 tenue à 11.00 heures le 15 Mai 2013*

#### *Extrait des résolutions*

4- L'assemblée générale a pris connaissance de la nouvelle adresse du commissaire aux comptes, Fiduciaire Centra Fides S.A., RCS Luxembourg B39.844, à savoir: 33, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg;

5- L'assemblée générale renouvelle les mandats des administrateurs, de l'administrateur-délégué et du commissaire aux comptes, à savoir:

##### *administrateurs:*

- Monsieur Michel BOURKEL, adresse professionnelle 34, rue Michel Rodange, L-2430 Luxembourg;
- Madame Donatella LECCI, adresse professionnelle 34, rue Michel Rodange, L-2430 Luxembourg;
- Monsieur Alexandre VANCHERI, adresse professionnelle 34, rue Michel Rodange, L-2430 Luxembourg;

##### *administrateur délégué:*

- Monsieur Michel BOURKEL, adresse professionnelle 34, rue Michel Rodange, L-2430 Luxembourg;

##### *Commissaire aux Comptes:*

- Fiduciaire Centra Fides S.A., R.C.S. Luxembourg B 39.844, 33, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg;

qui tous acceptent pour l'année 2013 et jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2014.

Référence de publication: 2013117532/23.

(130142884) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2013.

---

**Phoenix III Mixed Y, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 35, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 111.635.

—  
AUSZUG

Gemäß Geschäftsanteilskauf- und Übertragungsvertrag vom 20. Dezember 2012 hat die Gesellschaft PHOENIX HOLDCO I S.à r.l., mit Sitz in L-2163 Luxembourg, 35, Avenue Monterey, eingetragen beim Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg unter der Nummer B 152.589, mit Wirkung zum 2. Juli 2013 462 Geschäftsanteile der Gesellschaft an Greta 24. Vermögensverwaltungs GmbH, mit Sitz in D-91054 Erlangen, Henkestrasse 10, eingetragen beim Handelsregister des Amtsgerichts Fürth unter der Nummer HRB 13914, verkauft und übertragen.

Gemäß Geschäftsanteilskauf- und Übertragungsvertrag vom 20. Dezember 2012 hat die Gesellschaft Phoenix HoldCo 2 GmbH & Co. KG, mit Sitz in D-60325 Frankfurt am Main, Niedenau 61-63, eingetragen beim Handelsregister des Amtsgerichts Frankfurt am Main unter der Nummer HRA 45772, mit Wirkung zum 2. Juli 2013 8 Geschäftsanteile der Gesellschaft an Greta 24. Vermögensverwaltungs GmbH, mit Sitz in D-91054 Erlangen, Henkestrasse 10, eingetragen beim Handelsregister des Amtsgerichts Fürth unter der Nummer HRB 13914, verkauft und übertragen.

Gemäß Geschäftsanteilskauf- und Übertragungsvertrag vom 20. Dezember 2012 hat die Gesellschaft Phoenix HoldCo 2 GmbH & Co. KG, mit Sitz in D-60325 Frankfurt am Main, Niedenau 61-63, eingetragen beim Handelsregister des Amtsgerichts Frankfurt am Main unter der Nummer HRA 45772, mit Wirkung zum 2. Juli 2013 30 Geschäftsanteile der Gesellschaft an ZBI Invest AG, mit Sitz in D-91054 Erlangen, Henkestrasse 10, eingetragen beim Handelsregister des Amtsgerichts Fürth unter der Nummer HRB 11315, verkauft und übertragen.

Die Geschäftsanteile der Gesellschaft sind demnach wie folgt gehalten:

Greta 24. Vermögensverwaltungs GmbH . . . . .	470
ZBI Invest AG . . . . .	30
Gesamt . . . . .	500

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 14. August 2013.

Référence de publication: 2013117528/30.

(130142739) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2013.

—  
**Petro Ventures S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 179.503.

—  
STATUTES

In the year two thousand and thirteen on the thirty-first day of July,

Before the undersigned, Maître Francis Kessler, a notary resident in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

IND Consulting Services SA, a company incorporated and organised under the laws of Liberia, having its registered office at 80 Broad Street, Monrovia, Liberia, registered under number C-115793,

here represented by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, private employee, whose professional address is Esch/Alzette, by virtue of a power of attorney given in Beirut, on 29 July 2013,

After signature ne varietur by the authorised representative of the appearing party and the undersigned notary, the power of attorney will remain attached to this deed to be registered with it.

The appearing party represented as set out above, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of incorporation of a public company limited by shares (société anonyme), which is hereby incorporated:

**I. Name - Registered office - Object - Duration**

**Art. 1. Name.** The name of the company is "Petro Ventures S.A." (the Company). The Company is a public company limited by shares (société anonyme) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, in particular the law of August 10, 1915, on commercial companies, as amended (the Law), and these articles of incorporation (the Articles).

**Art. 2. Registered office.**

2.1. The Company's registered office is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within that municipality by a resolution of the board of directors (the Board). It may be transferred to any other location in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the general meeting of shareholders (the General Meeting), acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the Board. If the Board determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent, and that those developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with ease of communication between that office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the developments or events in question have completely ceased. Any such temporary measures do not affect the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

### **Art. 3. Corporate object.**

3.1. The Company's object is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any company or enterprise in any form whatsoever, and the management of those participations. The Company may in particular acquire, by subscription, purchase and exchange or in any other manner, any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and, more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. Further, it may invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.

3.2. The Company may borrow in any form. It may issue notes, bonds and any kind of debt and equity securities. It may lend funds, including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. It may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over some or all of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated financial sector activities without having obtained the requisite authorisation.

3.3. The Company may use any techniques, legal means and instruments to manage its investments efficiently and protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operation and any transaction with respect to real estate or movable property, which directly or indirectly, favours or relates to its corporate object.

### **Art. 4. Duration.**

4.1. The Company is formed for an unlimited period.

4.2. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or more shareholders.

## **II. Capital - Shares**

### **Art. 5. Capital.**

5.1. The share capital is set at thirty-one thousand Euro (EUR 31,000), represented by thirty-one thousand (31,000) shares in registered form, having a nominal value one Euro (EUR 1) each.

5.2. The share capital may be increased or reduced once or more by a resolution of the General Meeting, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

### **Art. 6. Shares.**

6.1. The shares are indivisible and the Company recognises only one (1) owner per share.

6.2. The shares are and will remain in registered form (actions nominatives).

6.3. A register of shares shall be kept at the registered office and may be examined by any shareholder on request.

6.4. A share transfer shall be carried out by the entry in the register of shares of a declaration of transfer, duly signed and dated by either:

(i) both the transferor and the transferee or their authorised representatives; or

(ii) any authorised representative of the Company,

following a notification to, or acceptance by, the Company, in accordance with Article 1690 of the Luxembourg Civil Code.

6.5. Any document recording the agreement between the transferor and the transferee, which is validly signed by both parties, may be accepted by the Company as evidence of a share transfer.

6.6. The Company may redeem its own shares within the limits set out in the Law.

## **III. Management - Representation**

### **Art. 7. Board of directors.**

7.1. Composition of the board of directors

(i) The Company shall be managed by the Board, which shall comprise at least three (3) members. The directors need not be shareholders.

(ii) The General Meeting shall appoint the directors and determine their number, their remuneration and the term of their office. Directors cannot be appointed for a term of office of more than six (6) years but are eligible for re-appointment

at the expiry of their term of office. The General Meeting may decide to appoint one or several class A directors and one or several class B directors.

(iii) Directors may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the General Meeting.

(iv) If a legal entity is appointed as a director, it must appoint a permanent representative to perform its duties. The permanent representative is subject to the same rules and incurs the same liabilities as if he had exercised his functions in his own name and on his own behalf, without prejudice to the joint and several liability of the legal entity which it represents.

(v) Should the permanent representative be unable to perform its duties, the legal entity must immediately appoint another permanent representative.

(vi) If the office of a director becomes vacant, the other directors, acting by a simple majority, may fill the vacancy on a provisional basis until a new director is appointed by the next General Meeting.

#### 7.2. Powers of the board of directors

(i) All powers not expressly reserved to the shareholders by the Law or the Articles fall within the competence of the Board, which has full power to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's corporate object.

(ii) The Board may delegate special or limited powers to one or more agents for specific matters.

(iii) The Board is authorised to delegate the day-to-day management, and the power to represent the Company in this respect, to one or more directors, officers, managers or other agents, whether shareholders or not, acting either individually or jointly. If the day-to-day management is delegated to one or more directors, the Board must report to the annual General Meeting any salary, fee and/or any other advantage granted to those director(s) during the relevant financial year.

#### 7.3. Procedure

(i) The Board must appoint a chairperson from among its members, and may choose a secretary who need not be a director and who will be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board and of General Meetings.

(ii) The Board shall meet at the request of the chairperson or any two (2) directors, at the place indicated in the notice, which in principle shall be in Luxembourg.

(iii) Written notice of any Board meeting shall be given to all directors at least twenty-four (24) hours in advance, except in the case of an emergency, in which case the nature and circumstances of such shall be set out in the notice.

(iv) No notice is required if all members of the Board are present or represented and each of them states that they have full knowledge of the agenda for the meeting. A director may also waive notice of a meeting, either before or after the meeting. Separate written notices are not required for meetings which are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board.

(v) A director may grant to another director a power of attorney in order to be represented at any Board meeting.

(vi) The Board may only validly deliberate and act if a majority of its members are present or represented. Board Resolutions shall be validly adopted by a majority of the votes of the directors present or represented, provided that if the General Meeting has appointed one or several class A directors and one or several class B directors, at least one (1) class A director and one (1) class B director votes in favour of the resolution. The chairman shall have a casting vote in the event of a tied vote, except if the Board is composed of one or several class A directors and one or several class B directors. Board resolutions shall be recorded in minutes signed by the chairperson, by all the directors present or represented at the meeting, or by the secretary (if any).

(vii) Any director may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference, or by any other means of communication which allows all those taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. Participation by such means is deemed equivalent to participation in person at a duly convened and held meeting.

(viii) Circular resolutions signed by all the directors shall be valid and binding as if passed at a duly convened and held Board meeting, and shall bear the date of the last signature.

(ix) A director who has an interest in a transaction carried out other than in the ordinary course of business which conflicts with the interests of the Company must advise the Board accordingly and have the statement recorded in the minutes of the meeting. The director concerned may not take part in the deliberations concerning that transaction. A special report on the relevant transaction shall be submitted to the shareholders at the next General Meeting, before any vote on any other resolution.

#### 7.4. Representation

(i) The Company shall be bound towards third parties in all matters by the joint signature of any class A director and any class B director.

(ii) The Company shall also be bound towards third parties by the joint or single signature of any person(s) to whom special signatory powers have been delegated by the Board.

### Art. 8. Sole director.

8.1. Where the number of shareholders is reduced to one (1):

(i) the Company may be managed by a single director until the General Meeting following the introduction of an additional shareholder; and

(ii) any reference in the Articles to the Board, the directors, some directors or any director should be read as a reference to that sole director, as appropriate.

8.2. Transactions entered into by the Company which conflict with the interest of its sole director must be recorded in minutes. This does not apply to transactions carried out under normal circumstances in the ordinary course of business.

**Art. 9. Liability of the directors.** The directors may not be held personally liable by reason of their office for any commitment they have validly made in the Company's name, provided those commitments comply with the Articles and the Law.

#### IV. Shareholder(s)

##### **Art. 10. General meetings of shareholders.**

###### 10.1. Powers and voting rights

(i) Resolutions of the shareholders shall be adopted at a general meeting of shareholders (each a General Meeting). The General Meeting has full powers to adopt and ratify all acts and operations which are consistent with the Company's corporate object.

(ii) Each share entitles the holder to one (1) vote.

###### 10.2. Notices, quorum, majority and voting proceedings

(i) The shareholders may be convened to General Meetings by the Board or the statutory auditor(s). The Shareholders must be convened to a General Meeting following a request from shareholders representing more than one-tenth (1/10) of the share capital.

(ii) Written notice of any General Meeting shall be given to all shareholders at least eight (8) days prior to the date of the meeting, except in the case of an emergency, in which case the nature and circumstances of such shall be set out in the notice.

(iii) General Meetings shall be held at the time and place specified in the notices.

(iv) If all the shareholders are present or represented and consider themselves duly convened and informed of the agenda of the General Meeting, it may be held without prior notice.

(v) A shareholder may grant written power of attorney to another person (who need not be a shareholder), in order to be represented at any General Meeting.

(vi) Any shareholder may participate in any General Meeting by telephone or video conference, or by any other means of communication which allows all those taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. Participation by such means is deemed equivalent to participation in person at the meeting.

(vii) Any shareholder may vote by using the forms provided by the Company for that purpose. Voting forms must contain the date, place and agenda of the meeting and the text of the proposed resolutions. For each resolution, the form must contain three boxes allowing for a vote for or against that resolution or an abstention. Shareholders must return the voting forms to the Company's registered office. Only voting forms received prior to the General Meeting shall be taken into account in calculating the quorum for the meeting. Voting forms which indicate neither a voting intention nor an abstention shall be considered void.

(viii) Resolutions to be adopted at General Meetings shall be passed by a simple majority vote, regardless of the proportion of share capital represented.

(ix) An extraordinary General Meeting may only amend the Articles if at least one-half of the share capital is represented and the agenda indicates the proposed amendments to the Articles, including the text of any proposed amendment to the Company's object or form. If this quorum is not reached, a second General Meeting shall be convened by means of notices published twice in the Memorial and two Luxembourg newspapers, at an interval of at least fifteen (15) days and fifteen (15) days before the meeting. These notices shall state the date and agenda of the General Meeting and the results of the previous General Meeting. The second General Meeting shall deliberate validly regardless of the proportion of capital represented. At both General Meetings, resolutions must be adopted by at least two-thirds of the votes cast.

(x) Any change in the nationality of the Company and any increase in a shareholder's commitment in the Company shall require the unanimous consent of the shareholders and bondholders (if any).

##### **Art. 11. Sole shareholder.** When the number of shareholders is reduced to one (1):

(i) the sole shareholder shall exercise all powers granted by the Law to the General Meeting;

(ii) any reference in the Articles to the shareholders or the General Meeting is to be read as a reference to the sole shareholder, as appropriate; and

(iii) the resolutions of the sole shareholder shall be recorded in minutes or drawn up in writing.

#### V. Annual accounts - Allocation of profits - Supervision

##### **Art. 12. Financial year and Approval of annual accounts.**

12.1. The financial year begins on the first (1) of January and ends on the thirty-first (31) of December of each year.

12.2. Each year, the Board must prepare the balance sheet and profit and loss account, together with an inventory stating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising the Company's commitments and the debts owed by the officers, directors and statutory auditor to the Company.

12.3. One month before the annual General Meeting, the Board shall provide the statutory auditors with a report on, and documentary evidence of, the Company's operations. The statutory auditor shall then prepare a report setting out their proposals.

12.4. The annual General Meeting shall be held at the registered office or in any other place within the municipality of the registered office, as specified in the notice, on the second Monday of May of each year at 10.00 a.m. If that day is not a business day in Luxembourg, the annual General Meeting shall be held on the following business day.

### **Art. 13. Auditors.**

13.1. The Company's operations shall be supervised by one or more statutory auditors (commissaires).

13.2. When so required by law, the Company's operations shall be supervised by one or more approved external auditors (réviseurs d'entreprises agréés).

13.3. The General Meeting shall appoint the statutory auditors (commissaires) / external auditors (réviseurs d'entreprises agréés), and determine their number and remuneration and the term of their office. The term of office of the statutory auditors may not exceed six (6) years but may be renewed.

### **Art. 14. Allocation of profits.**

14.1. Five per cent (5%) of the Company's annual net profits must be allocated to the reserve required by law (the Legal Reserve). This requirement ceases when the Legal Reserve reaches an amount equal to ten per cent (10%) of the share capital.

14.2. The General Meeting shall determine the allocation of the balance of the annual net profits. It may decide on the payment of a dividend, to transfer the balance to a reserve account, or to carry it forward in accordance with the applicable legal provisions.

14.3. Interim dividends may be distributed at any time, subject to the following conditions:

(i) the Board must draw up interim accounts;

(ii) the interim accounts must show that sufficient profits and other reserves (including share premium) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed the profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by profits carried forward and distributable reserves, and reduced by losses carried forward and sums to be allocated to the legal or a statutory reserve;

(iii) within two (2) months of the date of the interim accounts, the Board must resolve to distribute the interim dividends; and

(iv) the statutory auditors (commissaires) or the approved external auditors (réviseurs d'entreprises agréés), as applicable, must prepare a report addressed to the Board which must verify whether the above conditions have been met.

## **VI. Dissolution - Liquidation**

15.1. The Company may be dissolved at any time by a resolution of the General Meeting, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles. The General Meeting shall appoint one or more liquidators, who need not be shareholders, to carry out the liquidation, and shall determine their number, powers and remuneration. Unless otherwise decided by the General Meeting, the liquidators shall have full power to realise the Company's assets and pay its liabilities.

15.2. The surplus (if any) after realisation of the assets and payment of the liabilities shall be distributed to the shareholders in proportion to the shares held by each of them.

## **VII. General provision**

16.1. Notices and communications may be made or waived and circular resolutions may be evidenced in writing, by fax, email or any other means of electronic communication.

16.2. Powers of attorney may be granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with Board meetings may also be granted by a director, in accordance with such conditions as may be accepted by the Board.

16.3. Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfil all legal requirements for being deemed equivalent to handwritten signatures. Signatures of circular resolutions or resolutions adopted by telephone or video conference may appear on one original or several counterparts of the same document, all of which taken together shall constitute one and the same document.

16.4. All matters not expressly governed by these Articles shall be determined in accordance with the applicable law and, subject to any non-waivable provisions of the law, with any agreement entered into by the shareholders from time to time.

*Transitional provision*

The Company's first financial year shall begin on the date of this deed and end on the thirty-first (31) of December 2013.

*Subscription and Payment*

IND Consulting Services SA, represented as stated above, subscribes for thirty-one thousand (31,000) shares in registered form, having a nominal value of one Euro (EUR 1) each, and agrees to pay them in full by a contribution in cash of thirty-one thousand Euro (EUR 31,000).

The amount of thirty-one thousand Euro (EUR 31,000) is at the Company's disposal and evidence of such amount has been given to the undersigned notary.

*Costs*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever to be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at approximately one thousand seven thousand euro (EUR 1,700,-).

*Attestation*

The Notary acting in this matter declares that he has checked the existence of the conditions set out in Articles 26 of the Law on Commercial Companies and expressly attests that they have been complied with.

*Resolutions of the sole shareholder*

Immediately after the incorporation of the Company, its sole shareholder, representing the entire subscribed share capital, adopted the following resolutions:

1. The following person is appointed as class A director of the Company until the annual general meeting of the shareholders to be held in 2019:

- Ibrahim Charbel Diab, born on 25.01.1984, in Paris (France), having his professional address at Modern building, 6<sup>th</sup> Floor, El Arz Street, Saifi, Beirut, Lebanon.

2. The following persons are appointed as class B directors of the Company until the annual general meeting of the shareholders to be held in 2019:

- Marjoleine van Oort, director, born on February 28, 1967 in Groningen, The Netherlands, having her professional address at 13-15 Avenue de la Liberté, L1931 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg; and

- ATC Management (Luxembourg) S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) organised under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 103.336, with registered office at 13-15 Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg and having a share capital of EUR 12,500.-, provided that Mrs Marjoleine van Oort, aforesaid, will act as its permanent representative.

3. L'Alliance Révision S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) organised under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 46.498, with registered office at 1 rue des Glacis, L-1628 Luxembourg is appointed as statutory auditor (commissaire) of the Company for a period of one (1) year.

4. The registered office of the Company is located at 13-15 Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

*Declaration*

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that at the request of the appearing party, this deed is drawn up in English, followed by a French version, and that in the case of divergences, the English text prevails.

WHEREOF, this deed is drawn up in Esch-sur-Alzette, on the day stated above.

After reading this deed aloud, the notary signs it with the authorised representative of the appearing party.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille treize, le trente-et-unième jour de juillet,

Par devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

**A COMPARU:**

IND Consulting Services SA, une société constituée et régie par les lois du Libéria, dont le siège social se situe au 80 Broad Street, Monrovia, Libéria, inscrite sous le numéro C-115793,

ici représentée par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, avec adresse professionnelle à Esch/Alzette, en vertu d'une procuration donnée à Beyrouth, le 29 juillet 2013,

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a prié le notaire instrumentant d'acter de la façon suivante, les statuts d'une société anonyme qui est ainsi constituée:

## I. Dénomination - Siège social - Objet - Durée

**Art. 1<sup>er</sup>. Dénomination.** Le nom de la société est "Petro Ventures S.A." (la Société). La Société est une société anonyme régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

### Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans cette même commune par décision du conseil d'administration (le Conseil). Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires (l'Assemblée Générale), selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du Conseil. Lorsque le Conseil estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou événements sont de nature à compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances. Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.

### Art. 3. Objet social.

3.1. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2. La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle peut procéder à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de titres et instruments de toute autre nature. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment, les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

3.3. La Société peut employer toutes les techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.

### Art. 4. Durée.

4.1. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

4.2. La Société ne sera pas dissoute en raison de la mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs actionnaires.

## II. Capital - Actions

### Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social est fixé à trente-et-un mille euros (EUR 31.000), représenté par trente-et-un mille (31.000) actions sous forme nominative, ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune.

5.2. Le capital social peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution de l'Assemblée Générale, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

### Art. 6. Actions.

6.1. Les actions sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par action.

6.2. Les actions sont et resteront sous forme nominative.

6.3. Un registre des actions est tenu au siège social et peut être consulté à la demande de chaque actionnaire.

6.4. Une cession d'action(s) s'opère par la mention sur le registre des actions, d'une déclaration de transfert, valablement datée et signée:

- (i) par le cédant et le cessionnaire ou par leurs mandataires; ou
- (ii) par un quelconque mandataire de la Société, suivant une notification à, ou une acceptation par la Société, conformément à l'article 1690 du Code Civil luxembourgeois.

6.5. Tout autre document établissant l'accord du cédant et du cessionnaire, dûment signé par les deux parties, peut également être accepté par la Société comme preuve du transfert d'actions.

6.6. La Société peut racheter ses propres actions dans les limites prévues par la Loi.

### III. Gestion - Représentation

#### Art. 7. Conseil d'administration.

##### 7.1. Composition du conseil d'administration

(i) La Société est gérée par un conseil d'administration (le Conseil) composé d'au moins trois (3) membres, qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires.

(ii) L'Assemblée Générale nomme les administrateurs et fixe leur nombre, leur rémunération ainsi que la durée de leur mandat. Les administrateurs ne peuvent être nommés pour plus de six (6) ans, mais sont rééligibles à la fin de leur mandat. L'Assemblée Générale peut décider de nommer un ou plusieurs administrateurs de classe A et un ou plusieurs administrateurs de classe B.

(iii) Les administrateurs sont révocables à tout moment (avec ou sans raison) par une décision de l'Assemblée Générale.

(iv) Lorsqu'une personne morale est nommée administrateur, celle-ci est tenue de désigner un représentant permanent qui représente ladite personne morale dans sa mission d'administrateur. Ce représentant permanent est soumis aux mêmes règles et encourt les mêmes responsabilités que s'il avait exercé ses fonctions en son nom et pour son propre compte, sans préjudice de la responsabilité solidaire de la personne morale qu'il représente.

(v) Si le représentant permanent se trouve dans l'incapacité d'exercer sa mission, la personne morale doit nommer immédiatement un autre représentant permanent.

(vi) En cas de vacance d'un poste d'administrateur, la majorité des administrateurs restants peut y pourvoir provisoirement jusqu'à la nomination définitive, qui a lieu lors de la prochaine Assemblée Générale.

##### 7.2. Pouvoirs du conseil d'administration

(i) Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts aux actionnaires sont de la compétence du Conseil, qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social.

(ii) Des pouvoirs spéciaux ou limités peuvent être délégués par le Conseil à un ou plusieurs agents pour des tâches spécifiques.

(iii) Le Conseil peut déléguer la gestion journalière et le pouvoir de représenter la Société en ce qui concerne cette gestion, à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non, agissant seuls ou conjointement. Si la gestion journalière est déléguée à un ou plusieurs administrateurs, le Conseil doit rendre compte à l'Assemblée Générale annuelle, de tous traitements, émoluments et/ou avantages quelconques, alloués à ce(s) administrateur(s) pendant l'exercice social en cause.

##### 7.3. Procédure

(i) Le Conseil doit élire en son sein un président et peut désigner un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être administrateur, et qui est responsable de la tenue des procès-verbaux de réunions du Conseil et de l'Assemblée Générale.

(ii) Le Conseil se réunit sur convocation du président ou d'au moins deux (2) administrateurs au lieu indiqué dans l'avis de convocation, qui en principe, est au Luxembourg.

(iii) Il est donné à tous les administrateurs une convocation écrite de toute réunion du Conseil au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence sont mentionnées dans la convocation à la réunion.

(iv) Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés et si chacun d'eux déclare avoir parfaitement eu connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un administrateur peut également renoncer à la convocation à une réunion, que ce soit avant ou après ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions se tenant à des heures et dans des lieux fixés dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil.

(v) Un administrateur peut donner une procuration à tout autre administrateur afin de le représenter à toute réunion du Conseil.

(vi) Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés. Les décisions du Conseil sont valablement adoptées à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés. Pourvu qu'au cas où les associés ont nommé un ou plusieurs administrateurs de classe A et un ou plusieurs administrateurs de classe B, au moins un administrateur de classe A et un administrateur de classe B votent en faveur de la décision. La voix du président est prépondérante en cas de partage des voix, sauf si le Conseil se compose d'un ou de plusieurs administrateurs de classe A et d'un ou de plusieurs administrateurs de classe B. Les décisions du Conseil sont consignées dans des procès-verbaux signés par le président, par tous les administrateurs présents ou représentés à la réunion ou par le secrétaire (s'il en existe un).

(vii) Tout administrateur peut participer à toute réunion du Conseil par téléphone ou visioconférence ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion valablement convoquée et tenue.

(viii) Des résolutions circulaires signées par tous les administrateurs sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

(ix) Tout administrateur qui a un intérêt opposé à celui de la Société dans une transaction qui ne concerne pas des opérations courantes conclues dans des conditions normales, est tenu d'en prévenir le Conseil et de faire mentionner cette déclaration au procès-verbal de la réunion. L'administrateur en cause ne peut prendre part à ces délibérations. Un rapport spécial relatif à ou aux transactions concernées est soumis aux actionnaires avant tout vote, lors de la prochaine Assemblée Générale.

#### 7.4. Représentation

(i) La Société est engagée vis-à-vis des tiers, en toutes circonstances, par les signatures conjointes d'un administrateur de classe A et d'un administrateur de classe B.

(ii) La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature conjointe ou unique de toutes personnes à qui des pouvoirs de signature spéciaux ont été délégués par le Conseil.

#### **Art. 8. Administrateur unique.**

8.1. Dans le cas où le nombre des actionnaires est réduit à un (1):

(i) la Société peut être gérée par un administrateur unique jusqu'à l'Assemblée Générale ordinaire suivant l'introduction d'un actionnaire supplémentaire; et

(ii) toute référence dans les Statuts au Conseil, aux administrateurs, à quelques administrateurs ou à un quelconque administrateur doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à cet administrateur unique.

8.2. Les transactions conclues par la Société doivent être mentionnées dans des procès-verbaux si elles sont intervenues avec son administrateur unique ayant un intérêt opposé, sauf si elles concernent des opérations courantes conclues dans des conditions normales.

**Art. 9. Responsabilité des administrateurs.** Les administrateurs ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi.

### **IV. Actionnaire(s)**

#### **Art. 10. Assemblée générale des actionnaires.**

##### 10.1. Pouvoirs et droits de vote

(i) Les résolutions des actionnaires sont adoptées lors des assemblées générales des actionnaires (chacune une Assemblée Générale). L'Assemblée Générale a les pouvoirs les plus étendus pour adopter et ratifier tous les actes et opérations conformes à l'objet social.

(ii) Chaque action donne droit à un (1) vote.

##### 10.2. Convocations, quorum, majorité et procédure de vote

(i) Les actionnaires peuvent être convoqués aux Assemblées Générales à l'initiative du Conseil ou du/des commissaire(s). Les actionnaires doivent y être convoqués à la demande des actionnaires représentant plus de dix pourcent (10%) du capital social.

(ii) Une convocation écrite à toute Assemblée Générale est donnée à tous les actionnaires au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les circonstances de cette urgence doivent être précisées dans la convocation à ladite assemblée.

(iii) Les Assemblées Générales se tiennent au lieu et heure précisés dans les convocations.

(iv) Si tous les actionnaires sont présents ou représentés et se considèrent comme ayant été valablement convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'Assemblée Générale peut se tenir sans convocation préalable.

(v) Un actionnaire peut donner une procuration écrite à toute autre personne (qui ne doit pas être un actionnaire) afin de le représenter à toute Assemblée Générale.

(vi) Tout actionnaire peut participer à toute Assemblée Générale par téléphone ou visioconférence ou par tout autre moyen de communication similaire permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une telle réunion.

(vii) Tout actionnaire peut voter au moyen de formulaires de vote fournis par la Société à cet effet. Les formulaires de vote doivent indiquer la date, le lieu et l'ordre du jour de la réunion et le texte des résolutions proposées. Pour chaque résolution, le formulaire doit contenir trois cases permettant de voter en faveur de cette résolution, de voter contre ou de s'abstenir. Les formulaires de vote doivent être renvoyés par les actionnaires au siège social de la Société. Pour le

calcul du quorum, il n'est tenu compte que des formulaires de vote reçus par la Société avant la réunion de l'Assemblée Générale. Les formulaires de vote dans lesquels ne sont mentionnés ni un vote (en faveur ou contre les résolutions proposées) ni une abstention, sont nuls.

(viii) Les décisions de l'Assemblée Générale sont adoptées à la majorité simple des voix exprimées, quelle que soit la proportion du capital social représenté.

(ix) Une Assemblée Générale extraordinaire ne peut modifier les Statuts que si la moitié au moins du capital social est représenté et que l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées ainsi que le texte de celles qui modifient l'objet social ou la forme de la Société. Si ce quorum n'est pas atteint, une deuxième Assemblée Générale peut être convoquée par annonces insérées deux fois, à quinze (15) jours d'intervalle au moins et quinze (15) jours avant l'Assemblée, dans le Mémorial et dans deux journaux de Luxembourg. Ces convocations reproduisent l'ordre du jour de la réunion et indiquent la date et les résultats de la précédente réunion. La seconde Assemblée Générale délibère valablement quelle que soit la proportion du capital représenté. Dans les deux Assemblées Générales, les résolutions doivent être adoptées par au moins les deux tiers des voix exprimées.

(x) Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement d'un actionnaire dans la Société exige le consentement unanime des actionnaires et des obligataires (s'il y a lieu).

**Art. 11. Actionnaire unique.** Lorsque le nombre des actionnaires est réduit à un (1):

- (i) l'actionnaire unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'Assemblée Générale;
- (ii) toute référence dans les Statuts aux actionnaires ou à l'Assemblée Générale doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à cet actionnaire unique; et
- (iii) les résolutions de l'actionnaire unique sont consignées dans des procès-verbaux ou rédigées par écrit.

## V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Contrôle

**Art. 12. Exercice social et Approbation des comptes annuels.**

12.1. L'exercice social commence le premier (1) janvier et se termine le trente-et-un (31) décembre de chaque année.

12.2. Chaque année, le Conseil dresse le bilan et le compte de profits et pertes ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant les engagements de la Société ainsi que les dettes des directeurs, administrateurs et commissaire(s) envers la Société.

12.3. Un mois avant l'Assemblée Générale annuelle, le Conseil remet les pièces, avec un rapport sur les opérations de la Société aux commissaires, qui doivent ensuite faire un rapport contenant leurs propositions.

12.4. L'Assemblée Générale annuelle se tient à l'adresse du siège social ou en tout autre lieu dans la municipalité du siège social, comme indiqué dans la convocation, le deuxième lundi du mois de mai de chaque année à 10 heures. Si ce jour n'est pas un jour ouvré à Luxembourg, l'Assemblée Générale annuelle se tient le jour ouvré suivant.

**Art. 13. Commissaires / Réviseurs d'entreprises.**

13.1. Les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs commissaires.

13.2. Les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés, quand la loi le requiert.

13.3. L'Assemblée Générale nomme les commissaires / réviseurs d'entreprises agréés et détermine leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat. La durée du mandat des commissaires ne peut dépasser six (6) ans mais peut être renouvelé.

**Art. 14. Affectation des bénéfices.**

14.1. Cinq pour cent (5 %) des bénéfices nets annuels de la Société sont affectés à la réserve requise par la Loi (la Réserve Légale). Cette affectation cesse d'être exigée quand la Réserve Légale atteint dix pour cent (10 %) du capital social.

14.2. L'Assemblée Générale décide de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Elle peut allouer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à un compte de réserve ou le reporter en respectant les dispositions légales applicables.

14.3. Des dividendes intérimaires peuvent être distribués à tout moment, aux conditions suivantes:

- (i) des comptes intérimaires sont établis par le Conseil;
- (ii) ces comptes intérimaires montrent que des bénéfices et autres réserves (en ce compris la prime d'émission) suffisants sont disponibles pour une distribution; étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale ou statutaire;;
- (iii) la décision de distribuer des dividendes intérimaires est adoptée par le Conseil dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires; et
- (iv) les commissaires ou les réviseurs d'entreprises agréés, selon le cas, doivent préparer un rapport au Conseil qui doit vérifier si les conditions prévues ci-dessous ont été remplies.

## VI. Dissolution - Liquidation

15.1. La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution de l'Assemblée Générale, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts. L'Assemblée Générale nomme un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires, pour réaliser la liquidation et détermine leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf décision contraire de l'Assemblée Générale, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.

15.2. Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et du paiement des dettes, s'il y en a un, est distribué aux actionnaires proportionnellement aux actions détenues par chacun d'entre eux.

## VII. Dispositions Générales

16.1. Les convocations et communications, ainsi que les renoncations à celles-ci, sont faites, et les résolutions circulaires sont établies par écrit, téléfax, e-mail ou tout autre moyen de communication électronique.

16.2. Les procurations sont données par tout moyen mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du Conseil peuvent également être données par un administrateur conformément aux conditions acceptées par le Conseil.

16.3. Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition que les signatures électroniques remplissent l'ensemble des conditions légales requises pour pouvoir être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des résolutions circulaires ou des résolutions adoptées par téléphone ou visioconférence peuvent être apposées sur un original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et unique document.

16.4. Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la loi et, sous réserve des dispositions légale d'ordre public, à tout accord présent ou futur conclu entre les actionnaires.

### *Disposition transitoire*

Le premier exercice social commence à la date du présent acte et s'achève le 31 décembre 2013.

### *Souscription et Libération*

IND Consulting Services SA, représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à trente-et-un mille (31.000) actions sous forme nominative, ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune, et de les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant de trente-et-un mille euros (EUR 31.000).

Le montant de trente-et-un mille euros (EUR 31.000), est à la disposition de la Société, comme il a été prouvé au notaire instrumentant.

### *Frais*

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui incombent à la Société du fait de sa constitution s'élèvent approximativement à mille sept cents euros (EUR 1.700,-).

### *Constataion*

Le notaire instrumentant déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

### *Résolutions de l'actionnaire unique*

Immédiatement après la constitution de la Société, l'actionnaire unique de la Société, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a adopté les résolutions suivantes:

1. La personne suivante est nommée en qualité d'administrateur de classe A de la Société jusqu'à l'assemblée générale annuelle des actionnaires qui se tiendra en 2019:

- Ibrahim Charbel Diab, né le 25.01.1984, à Paris (France), de résidence professionnelle au Modern building, 6<sup>ème</sup> étage, El Arz Street, Saifi, Beyrouth, Liban.

2. Les personnes suivantes sont nommées en qualité d'administrateurs de classe B jusqu'à l'assemblée générale annuelle des actionnaires qui se tiendra en 2019:

- Marjoleine van Oort, administrateur, né le 28 février 1967, à Groningen, les Pays-Bas, de résidence professionnelle au 13-15 Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg; et

- ATC Management (Luxembourg) S.à r.l., une société à responsabilité limitée organisée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 103.336, dont le siège social est établi au 13-15 Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg et disposant d'un capital social de EUR 12.500,-, à la condition que Mme Marjoleine van Oort, précitée, agira comme son représentant permanent.

3. L'Alliance Révision S.à r.l., une société à responsabilité limitée organisée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 46.498, dont le siège social est établi au 1 rue des Glacis, L-1628 Luxembourg est nommée en qualité de commissaire de la Société pour une durée de un (1) an.

4. Le siège social de la Société est établi au 13-15 Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

#### *Déclaration*

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et que, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fait foi.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, à la date qu'en tête des présentes.

Après avoir lu le présent acte à voix haute, le notaire le signe avec le mandataire de la partie comparante.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 07 août 2013. Relation: EAC/2013/10499.

Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2013117523/589.

(130142792) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2013.

---

#### **Semiramis Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2132 Luxembourg, 18, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 90.320.

—  
Acte de constitution publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations en date du 27/01/2003

#### EXTRAIT

Suite aux résolutions prises par les actionnaires de la société en date du 15 juillet 2013, il résulte que:

- le mandat de l'administrateur en fonction Esbelta DE FREITAS a été renouvelé avec effet immédiat et ce jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour SEMIRAMIS INVESTMENTS S.A.*

Référence de publication: 2013118097/14.

(130143435) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2013.

---

#### **Tanglewood Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 18.000,00.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 87.210.

—  
L'adresse du gérant A suivant de la Société a changé comme suit:

- Rachael Walker, née le 5 septembre 1977 à New Plymouth, Nouvelle-Zélande, a désormais son adresse professionnelle au 566 Chiswick High Road, Chiswick Park, Building 4, W4 5YE Londres, Royaume-Uni.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Tanglewood Finance S.à r.l.

Patrick Leonardus Cornelis van Denzen

*Gérant B*

Référence de publication: 2013118131/15.

(130143030) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2013.

---

#### **Sireo Immobilienfonds No. 4 Milano II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1246 Luxembourg, 4A, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 126.347.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Un mandataire

Référence de publication: 2013118078/10.

(130143110) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2013.

**Triton III No. 24 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 143.894.

—  
EXTRAIT

A la suite de plusieurs transferts de parts en date du 26 juillet 2013, les parts sociales détenues dans la Société ont été transférées de la manière suivante:

Bilbao LuxCo S.A. (anciennement Triton III No.22 S.à r.l.), une société anonyme régie par le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 26-28, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B143889, a transféré

(i) 124.496 parts sociales de catégorie A, 124.496 parts sociales de catégorie B, 124.496 parts sociales de catégorie C, 124.496 parts sociales de catégorie D, 124.496 parts sociales de catégorie E, 124.496 parts sociales de catégorie F, 124.496 parts sociales de catégorie G, 124.496 parts sociales de catégorie H, 124.496 parts sociales de catégorie I et 124.496 parts sociales de catégorie J à Triton Fund III L.P., une société régie par le droit de Jersey, ayant son siège social au Charter Place 23/27 Seaton Place, St Heller, Jersey, Channel Islands, JE2 3QL, immatriculée auprès du Registre des Sociétés de Jersey sous le numéro 1081 («Triton Fund III L.P.»); (ii) 1 part sociale de catégorie A, 1 part sociale de catégorie B, 1 part sociale de catégorie C, 1 part sociale de catégorie D, 1 part sociale de catégorie E, 1 part sociale de catégorie F, 1 part sociale de catégorie G, 1 part sociale de catégorie H, 1 part sociale de catégorie I et 1 part sociale de catégorie J à Triton Fund III Executives L.P., une société régie par le droit de Jersey, ayant son siège social au Charter Place 23/27 Seaton Place, St Helier, Jersey, Channel Islands, JE2 3QL, immatriculée auprès du Registre des Sociétés de Jersey sous le numéro 1082 («Triton Fund III Executives L.P.»); (iii) 1 part sociale de catégorie A, 1 part sociale de catégorie B, 1 part sociale de catégorie C, 1 part sociale de catégorie D, 1 part sociale de catégorie E, 1 part sociale de catégorie F, 1 part sociale de catégorie G, 1 part sociale de catégorie H, 1 part sociale de catégorie I et 1 part sociale de catégorie J à Triton Fund III F&F No.2 L.P., une société régie par le droit de Jersey, ayant son siège social au Charter Place 23/27 Seaton Place, St Helier, Jersey, Channel Islands, JE2 3QL, immatriculée auprès du Registre des Sociétés de Jersey sous le numéro 1084 («Triton Fund III F&F No.2 L.P.»); (iv) 1 part sociale de catégorie A, 1 part sociale de catégorie B, 1 part sociale de catégorie C, 1 part sociale de catégorie D, 1 part sociale de catégorie E, 1 part sociale de catégorie F, 1 part sociale de catégorie G, 1 part sociale de catégorie H, 1 part sociale de catégorie I et 1 part sociale de catégorie J à Triton Fund III F&F No.3 L.P., une société régie par le droit de Jersey, ayant son siège social au Charter Place 23/27 Seaton Place, St Helier, Jersey, Channel Islands, JE2 3QL, immatriculée auprès du Registre des Sociétés de Jersey sous le numéro 1085 («Triton Fund III F&F No.3 L.P.»); (v) 1 part sociale de catégorie A, 1 part sociale de catégorie B, 1 part sociale de catégorie C, 1 part sociale de catégorie D, 1 part sociale de catégorie E, 1 part sociale de catégorie F, 1 part sociale de catégorie G, 1 part sociale de catégorie H, 1 part sociale de catégorie I et 1 part sociale de catégorie J à Triton Fund III F&F No.4 L.P., une société régie par le droit de Jersey, ayant son siège social au Charter Place 23/27 Seaton Place, St Helier, Jersey, Channel Islands, JE2 3QL, immatriculée auprès du Registre des Sociétés de Jersey sous le numéro 1116 («Triton Fund III F&F No.4 L.P.»); et (vi) 500 parts sociales de catégorie A, 500 parts sociales de catégorie B, 500 parts sociales de catégorie C, 500 parts sociales de catégorie D, 500 parts sociales de catégorie E, 500 parts sociales de catégorie F, 500 parts sociales de catégorie G, 500 parts sociales de catégorie H, 500 parts sociales de catégorie I et 500 parts sociales de catégorie J à Triton Fund III F&F G L.P., une société régie par le droit de Jersey, ayant son siège social au Charter Place 23/27 Seaton Place, St Helier, Jersey, Channel Islands, JE2 3QL, immatriculée auprès du Registre des Sociétés de Jersey sous le numéro 1083 («Triton Fund III F&F G L.P.»).

En conséquence, les parts sociales de la Société sont à présent détenues comme suit:

Triton Fund III L.P. ....	124.496 parts sociales de catégorie A
	124.496 parts sociales de catégorie B
	124.496 parts sociales de catégorie C
	124.496 parts sociales de catégorie D
	124.496 parts sociales de catégorie E
	124.496 parts sociales de catégorie F
	124.496 parts sociales de catégorie G
	124.496 parts sociales de catégorie H
	124.496 parts sociales de catégorie I
	124.496 parts sociales de catégorie J
Triton Fund III Executives L.P. ....	1 part sociale de catégorie A
	1 part sociale de catégorie B
	1 part sociale de catégorie C

	1 part sociale de catégorie D
	1 part sociale de catégorie E
	1 part sociale de catégorie F
	1 part sociale de catégorie G
	1 part sociale de catégorie H
	1 part sociale de catégorie I
	1 part sociale de catégorie J
Triton Fund III F&F No.2 L.P. ....	1 part sociale de catégorie A
	1 part sociale de catégorie B
	1 part sociale de catégorie C
	1 part sociale de catégorie D
	1 part sociale de catégorie E
	1 part sociale de catégorie F
	1 part sociale de catégorie G
	1 part sociale de catégorie H
	1 part sociale de catégorie I
	1 part sociale de catégorie J
Triton Fund III F&F No.4 L.P. ....	1 part sociale de catégorie A
	1 part sociale de catégorie B
	1 part sociale de catégorie C
	1 part sociale de catégorie D
	1 part sociale de catégorie E
	1 part sociale de catégorie F
	1 part sociale de catégorie G
	1 part sociale de catégorie H
	1 part sociale de catégorie I
	1 part sociale de catégorie J
Triton Fund EII F&F G L.P. ....	500 parts sociales de catégorie A
	500 parts sociales de catégorie B
	500 parts sociales de catégorie C
	500 parts sociales de catégorie D
	500 parts sociales de catégorie E
	500 parts sociales de catégorie F
	500 parts sociales de catégorie G
	500 parts sociales de catégorie H
	500 parts sociales de catégorie I
	500 parts sociales de catégorie J

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour Triton III No.24 S.à r.l.*

Référence de publication: 2013118126/98.

(130143522) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2013.

### **Travelplace S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1946 Luxembourg, 9-11, rue de Louvigny.

R.C.S. Luxembourg B 177.465.

L'AN DEUX MILLE TREIZE, LE HUIT AOÛT.

Par devant Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Redange-sur-Attert (Grand-Duché de Luxembourg), s'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société «Travelplace S.A.» (la «Société»), une société anonyme établie et ayant son siège social à L-1946 Luxembourg, 9-11, rue de Louvigny, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, sous le numéro B177465, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 22 mai 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial»), numéro 1643 du 10 juillet 2013. Les statuts de la Société n'ont pas été modifiés depuis la constitution.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Carlo SANTOIEEMMA, employé privé à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Monsieur MASSIMO LODI, employé privé à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Marco PATERNÒ CASTELLO, employé privé à Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux

représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées «ne varietur» par les comparants et le notaire instrumentant.

Le Président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

*Ordre du jour:*

1. Conversion de la totalité des actions existantes en actions de classe A et en actions de classe B, attribuées comme suit:

LE CHATEAU . . . . .	31.980 actions de classe A
Madame Barbara MUCKERMANN . . . . .	20 actions de classe B,

et fixation des droits y relatifs.

2. Modification de l'article des statuts de la Société relatif au capital social comme suit:

«Le capital souscrit de la société est fixé à EUR 32.000,- (trente-deux mille euros) représenté par 31.980 (trente et un mille neuf cent quatre-vingts) actions de classe A et 20 (vingt) actions de classe B, ayant une valeur nominale de EUR 1,- (un euro) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire.

Le capital autorisé est fixé à EUR 5.000.000,- (cinq millions d'euros), représenté par 2.500.000 (deux millions cinq cent mille) actions de classe A et 2.500.000 (deux millions cinq cent mille) actions de classe B d'une valeur nominale de EUR 1,- (un euro) chacune.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

Le Conseil d'Administration est autorisé, pendant une période de cinq ans prenant fin le 21 mai 2018, à augmenter en temps qu'il appartiendra le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé.

Ces augmentations du capital peuvent, ainsi qu'il sera déterminé par le Conseil d'Administration, être souscrites et émises sous forme d'actions avec ou sans prime d'émission à libérer totalement ou partiellement en espèces, en nature ou par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la société ou même par incorporation de bénéfices reportés, de réserves disponibles ou de primes d'émission, pour le cas où l'assemblée ayant décidé ces reports, réserves ou primes, l'a prévu, ainsi qu'il sera déterminé par le Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoirs ou toute autre personne dûment autorisée pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le Conseil d'Administration aura fait constater authentiquement une augmentation de capital souscrit, le présent article sera à considérer comme automatiquement adapté à la modification intervenue.

La société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.»

3. Modification des statuts et notamment:

3.1 Modification des pouvoirs de décisions du conseil d'administration et des conditions de majorité pour les décisions de l'assemblée générale;

3.2. Introduction des restrictions quant à la cession des actions de la Société et en particulier:

- par l'instauration d'un consentement préalable de la société à toute cession des actions de la Société en faveur d'une entité tiers non affiliée; et

- par l'instauration d'un droit de préemption;

3.3. Introduction d'une interdiction de donner les actions de la Société en gage.

4. Refonte complète des statuts conformément au projet des statuts en annexe.

5. Démission des administrateurs actuels et décharge pour l'exécution de leurs mandats.

6. Nomination d'un nouveau conseil d'administration et fixation de la durée des mandats des nouveaux administrateurs.

7. Divers.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée générale extraordinaire décide de convertir la totalité des actions existantes en actions de classe A et en actions de classe B, et de les répartir, de l'accord unanime des actionnaires existants, comme suit:

LE CHATEAU . . . . .	31.980 actions de classe A
Madame Barbara MUCKERMANN . . . . .	20 actions de classe B

Les actions de classe B sont subordonnées aux actions de classe A et, lors de la liquidation, donneront droit à la répartition du boni de liquidation seulement après que la valeur nominale des actions de classe A aura été totalement remboursée.

*Deuxième résolution*

L'assemblée générale extraordinaire décide, au vu du rapport du Conseil d'Administration prévu par l'Article 32-3 (5) de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales ci-annexé, de modifier par conséquent l'article des statuts de la Société relatif au capital social, lequel aura dorénavant la teneur suivante:

«Le capital souscrit de la société est fixé à EUR 32.000,- (trente-deux mille euros) représenté par 31.980 (trente et un mille neuf cent quatre-vingt) actions de classe A et 20 (vingt) actions de classe B, ayant une valeur nominale de EUR 1,- (un euro) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire.

Le capital autorisé est fixé à EUR 5.000.000,- (cinq millions d'euros), représenté par 2.500.000 (deux millions cinq cent mille) actions de classe A et 2.500.000 (deux millions cinq cent mille) actions de classe B d'une valeur nominale de EUR 1,- (un euro) chacune.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

Le Conseil d'Administration est autorisé, pendant une période de cinq ans prenant fin le 21 mai 2018, à augmenter en temps qu'il appartiendra le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé.

Ces augmentations du capital peuvent, ainsi qu'il sera déterminé par le Conseil d'Administration, être souscrites et émises sous forme d'actions avec ou sans prime d'émission à libérer totalement ou partiellement en espèces, en nature ou par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la société ou même par incorporation de bénéfices reportés, de réserves disponibles ou de primes d'émission, pour le cas où l'assemblée ayant décidé ces reports, réserves ou primes, l'a prévu, ainsi qu'il sera déterminé par le Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoirs ou toute autre personne dûment autorisée pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le Conseil d'Administration aura fait constater authentiquement une augmentation de capital souscrit, le présent article sera à considérer comme automatiquement adapté à la modification intervenue.

La société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.»

*Troisième résolution*

L'assemblée générale extraordinaire décide d'apporter les modifications suivantes aux statuts de la Société:

1.1 En ce qui concerne la modification des pouvoirs de décisions du conseil d'administration et des conditions de majorité pour les décisions de l'assemblée générale, il est décidé d'introduire les clauses suivantes dans les statuts de la Société:

*«Résolutions prises à la majorité simple*

Les décisions du Conseil d'Administration portant sur les sujets suivants seront soumises à l'approbation préalable de l'assemblée générale des actionnaires de la Société, qui adopteront les résolutions s'y rapportant à la condition que le nombre de voix des Actionnaires représente 50% plus 1 (une) action du capital de la Société:

- (i) acquisitions ou investissements pour un montant supérieur à 500.000 euros (cinq cent mille);
- (ii) cession ou mise en gage de n'importe quel actif de la Société ayant une valeur supérieure à 250.000 euros (deux cent cinquante mille);
- (iii) prêts bancaires ou autre transaction de financement, en ce inclus l'émission de titres de créance, pour un montant supérieur à 500.000 (cinq cent mille);
- (iv) prêt de fonds ou octroi d'une garantie de crédit pour un montant supérieur à 500.000 euros (cinq cent mille);» et

*«Résolutions prises à la majorité qualifiée*

Les décisions du Conseil d'Administration portant sur les sujets suivants seront soumises à l'approbation préalable de l'assemblée générale des actionnaires de la Société, qui adopteront les résolutions s'y rapportant à la condition que le nombre de voix des Actionnaires représente 75% plus 1 (une) action du capital de la Société:

- (i) joint-ventures;
- (ii) toute résolution portant sur une introduction en bourse de la Société;
- (iii) toute résolution portant sur une cession d'actifs de la société; et
- (iv) tout changement matériel affectant la nature de l'activité.»;

1.2. En ce qui concerne les restrictions quant à la cession des actions de la Société comme indiqué dans l'ordre du jour, il est décidé d'introduire les clauses suivantes dans les statuts de la Société:

*«Lock-up*

Sans préjudice des dispositions établie au présent article, les Actionnaires s'abstiendront de réaliser toute cession des actions de la Société en faveur d'une entité tiers non affiliée sans avoir obtenu au préalable le consentement par écrit de la Société, tout en considérant que:

(i) dans le cas où la Société ne donne pas son consentement, elle devra tout mettre en œuvre pour trouver une entité ou une personne souhaitant acquérir les actions concernées aux mêmes conditions que celles qui sont notifiées par l'actionnaire intéressé à la Société;

(ii) dans le cas où la Société ne trouve aucun acquéreur dans les 6 (six) mois suivant la notification de l'Actionnaire intéressé, cet Actionnaire sera autorisé à vendre ses actions à l'entité indépendante proposée;

(iii) dans le cas où une cession d'actions en faveur d'une entité indépendante est réalisée conformément au point (i) ou (ii) ci-dessus (chacun un «Cessionnaire autorisé»), l'Actionnaire intéressé sera tenu, immédiatement avec la cession, de demander au Cessionnaire autorisé d'exécuter et de fournir aux autres parties aux présentes un acte d'adhésion, en vertu duquel le Cessionnaire autorisé intéressé sera également lié, conjointement et solidairement, à l'Actionnaire intéressé, par les conditions contenues dans le présent Contrat, comme si cette entité faisait partie intégrante de celui-ci; à condition toujours que toute action cédée de la sorte soit retournée à l'Actionnaire intéressé, avant que ce Cessionnaire autorisé cesse d'être un affilié de l'actionnaire intéressé.»

*«Droit de préemption*

Dans le cas où un des Actionnaires (l'"Offrant") souhaite céder une action à une autre entité ou personne, il sera tenu de faire parvenir aux autres Actionnaires (avec copie adressée à la Société) un préavis de 40 (quarante) jours, par écrit, dans lequel figure sa proposition de cession, ainsi que l'identité de l'acquéreur, le prix d'achat des actions concernées et tout autre condition relative au paiement (l'"Avis de cession"). N'importe quel Actionnaire souhaitant acquérir les actions reprises dans l'Avis de cession envoie un avis à l'Offrant dans les 40 (quarante) jours à compter de la réception de l'Avis de cession et dispose du droit d'acquérir une partie de ces actions calculée sur la base du pourcentage du capital de la Société qui est détenu par cet Actionnaire, selon les conditions et les termes spécifiés dans l'Avis de cession à un moment qui doit être convenu avec l'Offrant. Si aucun Actionnaire ne notifie à l'Offrant son intention d'acquérir les actions concernées dans le délai mentionné, l'Offrant est autorisé à céder les actions à l'acquéreur identifié dans l'Avis de cession suivant les mêmes conditions qu'il contient.»

*«Cession autorisée*

Il est admis expressément que la cession d'actions par un Actionnaire en faveur de n'importe lequel de ses affiliés (ou, autrement, de n'importe laquelle de ses entités contrôlées) n'est pas soumise aux dispositions du présent article.»

1.3. En ce qui concerne l'interdiction de donner les actions de la Société en gage, il est décidé d'introduire la clause suivante dans les statuts de la Société:

*«Gage sur les actions*

Pendant toute la durée du présent Contrat, aucun Actionnaire n'est habilité à mettre en gage les actions de la Société, sans avoir reçu au préalable le consentement par écrit de la Société.»

*Deuxième résolution*

L'assemblée décide de procéder à une refonte complète des statuts, suivant le projet communiqué aux actionnaires au préalable et compte tenu des résolutions prises ci-avant, sans néanmoins toucher ni à la forme, ni à l'objet de la Société.

Les statuts de la Société auront dorénavant la teneur suivante:

**«Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il existe une société anonyme sous la dénomination de «Travelplace S.A.».

**Art. 2.** Le siège de la société est établi à Luxembourg-Ville.

Par simple décision du conseil d'administration respectivement de l'administrateur unique, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration respectivement de l'administrateur unique de à tout autre endroit de la commune du siège. Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché au moyen d'une résolution de l'actionnaire unique ou en cas de pluralité d'actionnaires au moyen d'une résolution de l'assemblée générale des actionnaires.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

**Art. 3.** La société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La Société a pour objet la participation, sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises luxembourgeoises et étrangères, l'acquisition de tous titres et droits, par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière et entre autres l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur ainsi que toutes opérations se rattachant directement ou indirectement à son objet.

La société a en outre pour objet l'achat, la vente, la gestion et la mise en valeur de tous biens immobiliers situés au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger.

La société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle participe ou auxquelles elle s'intéresse directement ou indirectement, tous concours, prêts, avances ou garanties.

En outre, la société peut effectuer toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet ou susceptibles d'en faciliter la réalisation.

**Art. 5.** Le capital souscrit de la société est fixé à EUR 32.000,- (trente-deux mille euros) représenté par 31.980 (trente et un mille neuf cent quatre-vingt) actions de classe A et 20 (vingt) actions de classe B, ayant une valeur nominale de EUR 1,- (un euro) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire.

Le capital autorisé est fixé à EUR 5.000.000,- (cinq millions d'euros), représenté par 2.500.000 (deux millions cinq cent mille) actions de classe A et 2.500.000 (deux millions cinq cent mille) actions de classe B d'une valeur nominale de EUR 1,- (un euro) chacune.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

Le Conseil d'Administration est autorisé, pendant une période de cinq ans prenant fin le 21 mai 2018, à augmenter en temps qu'il appartiendra le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé.

Ces augmentations du capital peuvent, ainsi qu'il sera déterminé par le Conseil d'Administration, être souscrites et émises sous forme d'actions avec ou sans prime d'émission à libérer totalement ou partiellement en espèces, en nature ou par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la société ou même par incorporation de bénéfices reportés, de réserves disponibles ou de primes d'émission, pour le cas où l'assemblée ayant décidé ces reports, réserves ou primes, l'a prévu, ainsi qu'il sera déterminé par le Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoirs ou toute autre personne dûment autorisée pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le Conseil d'Administration aura fait constater authentiquement une augmentation de capital souscrit, le présent article sera à considérer comme automatiquement adapté à la modification intervenue.

La société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.

**Art. 6.** Toute cession ou transmission d'action, à l'exception de celle par voie de succession pour cause de mort et par acte entre vifs dans le cas d'un transfert en faveur d'enfants ou du conjoint, est soumise aux restrictions suivantes:

Lock-up

Sans préjudice des dispositions établie au présent article, les Actionnaires s'abstiendront de réaliser toute cession des actions de la Société en faveur d'une entité tiers non affiliée sans avoir obtenu au préalable le consentement par écrit de la Société, tout en considérant que:

(i) dans le cas où la Société ne donne pas son consentement, elle devra tout mettre en œuvre pour trouver une entité ou une personne souhaitant acquérir les actions concernées aux mêmes conditions que celles qui sont notifiées par l'actionnaire intéressé à la Société;

(ii) dans le cas où la Société ne trouve aucun acquéreur dans les 6 (six) mois suivant la notification de l'Actionnaire intéressé, cet Actionnaire sera autorisé à vendre ses actions à l'entité indépendante proposée;

(iii) dans le cas où une cession d'actions en faveur d'une entité indépendante est réalisée conformément au point (i) ou (ii) ci-dessus (chacun un «Cessionnaire autorisé»), l'Actionnaire intéressé sera tenu, immédiatement avec la cession, de demander au Cessionnaire autorisé d'exécuter et de fournir aux autres parties aux présentes un acte d'adhésion, en vertu duquel le Cessionnaire autorisé intéressé sera également lié, conjointement et solidairement, à l'Actionnaire intéressé, par les conditions contenues dans le présent Contrat, comme si cette entité faisait partie intégrante de celui-ci; à condition toujours que toute action cédée de la sorte soit retournée à l'Actionnaire intéressé, avant que ce Cessionnaire autorisé cesse d'être un affilié de l'actionnaire intéressé.

#### *Droit de préemption*

Dans le cas où un des Actionnaires (l'«Offrant») souhaite céder une action à une autre entité ou personne, il sera tenu de faire parvenir aux autres Actionnaires (avec copie adressée à la Société) un préavis de 40 (quarante) jours, par écrit, dans lequel figure sa proposition de cession, ainsi que l'identité de l'acquéreur, le prix d'achat des actions concernées et tout autre condition relative au paiement (l'«Avis de cession»). N'importe quel Actionnaire souhaitant acquérir les actions reprises dans l'Avis de cession envoie un avis à l'Offrant dans les 40 (quarante) jours à compter de la réception de l'Avis de cession et dispose du droit d'acquérir une partie de ces actions calculée sur la base du pourcentage du capital de la Société qui est détenu par cet Actionnaire, selon les conditions et les termes spécifiés dans l'Avis de cession à un moment qui doit être convenu avec l'Offrant. Si aucun Actionnaire ne notifie à l'Offrant son intention d'acquérir les actions concernées dans le délai mentionné, l'Offrant est autorisé à céder les actions à l'acquéreur identifié dans l'Avis de cession suivant les mêmes conditions qu'il contient.

#### *Cession autorisée*

Il est admis expressément que la cession d'actions par un Actionnaire en faveur de n'importe lequel de ses affiliés (ou, autrement, de n'importe laquelle de ses entités contrôlées) n'est pas soumise aux dispositions du présent article.

#### *Gage sur les actions*

Pendant toute la durée du présent Contrat, aucun Actionnaire n'est habilité à mettre en gage les actions de la Société, sans avoir reçu au préalable le consentement par écrit de la Société.

### **Administration - Surveillance**

**Art. 7.** En cas de pluralité d'actionnaires, la société doit être administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins (chacun un «Administrateur»), actionnaires ou non.

Si la société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la société a seulement un actionnaire restant, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs ou l'administrateur unique seront élus par l'assemblée générale des actionnaires pour un terme qui ne peut excéder six ans et toujours révocables par elle.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

**Art. 8.** Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents, le remplace.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée. Le mandat entre administrateurs étant admis, un administrateur peut représenter plus d'un de ses collègues.

Les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par lettre, télégramme, télex ou téléfax, ces trois derniers étant à confirmer par écrit.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

**Art. 9.** Toute décision du conseil devra être prise en conformité avec les règles suivantes:

#### *Résolutions prises à la majorité simple*

Les décisions du Conseil d'Administration portant sur les sujets suivants seront soumises à l'approbation préalable de l'assemblée générale des actionnaires de la Société, qui adopteront les résolutions s'y rapportant à la condition que le nombre de voix des Actionnaires représente 50% plus 1 (une) action du capital de la Société:

(i) acquisitions ou investissements pour un montant supérieur à 500.000 euros (cinq cent mille);

(ii) cession ou mise en gage de n'importe quel actif de la Société ayant une valeur supérieure à 250.000 euros (deux cent cinquante mille);

(iii) prêts bancaires ou autre transaction de financement, en ce inclus l'émission de titres de créance, pour un montant supérieur à 500.000 (cinq cent mille);

(iv) prêt de fonds ou octroi d'une garantie de crédit pour un montant supérieur à 500.000 euros (cinq cent mille); et

#### *Résolutions prises à la majorité qualifiée*

Les décisions du Conseil d'Administration portant sur les sujets suivants seront soumises à l'approbation préalable de l'assemblée générale des actionnaires de la Société, qui adopteront les résolutions s'y rapportant à la condition que le nombre de voix des Actionnaires représente 75% plus 1 (une) action du capital de la Société:

(i) joint-ventures;

(ii) toute résolution portant sur une introduction en bourse de la Société;

(iii) toute résolution portant sur une cession d'actifs de la société; et

(iv) tout changement matériel affectant la nature de l'activité.

Toute autre décision du conseil est prise à la majorité absolue des membres présents ou représentés. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion du conseil est prépondérante.

**Art. 10.** Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par deux administrateurs ou par l'administrateur unique.

Les copies ou extraits seront certifiés conformes par un administrateur ou par un mandataire.

**Art. 11.** Le conseil d'administration ou l'administrateur unique est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures et les statuts à l'assemblée générale.

**Art. 12.** Le conseil d'administration ou l'administrateur unique pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière à des administrateurs ou à des tierces personnes qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires.

**Art. 13.** Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances, en cas d'administrateur unique, par la signature individuelle de l'administrateur unique,

ou en cas de pluralité d'administrateurs, par la signature conjointe de deux administrateurs,

ou par la signature individuelle d'un délégué du conseil dans les limites de ses pouvoirs.

La signature d'un seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la société dans ses rapports avec les administrations publiques.

**Art. 14.** La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et leur rémunération, et toujours révocables.

La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale. Elle ne pourra cependant dépasser six années.

#### **Assemblée générale**

**Art. 15.** S'il y a seulement un actionnaire, l'actionnaire unique assure tous les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des actionnaires et prend les décisions par écrit.

En cas de pluralité d'actionnaires, l'assemblée générale des actionnaires représente tous les actionnaires de la société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales.

Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

**Art. 16.** L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le troisième mardi du mois de juin à 16 heures.

Si la date de l'assemblée tombe sur un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

**Art. 17.** Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration respectivement par l'administrateur unique ou par le(s) commissaire(s). Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant 10% du capital social.

**Art. 18.** Chaque action donne droit à une voix.

La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. Si une action de la société est détenue par plusieurs propriétaires en propriété indivise, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

#### **Année sociale - Répartition des bénéfices**

**Art. 19.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier de chaque année et finit le 31 décembre de la même année.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Il remet ces pièces avec un rapport sur les opérations de la société un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire au(x) commissaire(s).

**Art. 20.** Sur le bénéfice net de l'exercice, il est prélevé 5% au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint 10% du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique pourra verser des acomptes sur dividendes sous l'observation des règles y relatives.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

### Dissolution - Liquidation

**Art. 21.** La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leur rémunération.

En cas de liquidation, les actions de classe B donneront droit à la répartition du boni de liquidation seulement après que la valeur nominale des actions de classe A aura été totalement remboursée.

### Disposition générale

**Art. 22.** La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.».

#### Troisième résolution

L'assemblée décide d'accepter la démission de tous les membres du conseil d'administration actuels et accorde pleine et entière décharge pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à la date de ce jour.

#### Quatrième résolution

L'assemblée décide de nommer un nouveau conseil d'administration, composé comme suit:

- Madame Barbara MUCKERMANN, administrateur de société, née le 9 mai 1973 à Gênes (Italie), demeurant au 7, rue du Gabian, MC 98000 Monaco

- Monsieur Roberto MARTINOLI, administrateur de société, né le 3 avril 1952 à Gênes (Italie), demeurant au 7, rue du Gabian, MC 98000 Monaco;

- Monsieur Giovanni Battista VACCHI, administrateur de société, né le 13 février 1966 à Bologne (Italie), demeurant au 17, Via Fieschi, 16100 Gênes, Italie;

- Monsieur Filippo GIANETTA, administrateur de société, né le 27 octobre 1982 à Gênes (Italie), demeurant au 7, Frankfurter Allee, 10247 Berlin, Allemagne;

- Monsieur Maarten Rochus ZUURMOND, administrateur de société, né le 14 mars 1969 à Wassenaar (Pays-Bas), demeurant au 96, Kensington High Street, London W8 4SG, Royaume-Uni.

Par dérogation de l'article 8 des statuts, Madame Barbara MUCKERMANN, prénommée, est nommée aux fonctions de Président du conseil d'administration.

Les mandats des nouveaux administrateurs prendront fin lors de l'assemblée générale ordinaire qui approuvera les comptes annuels au 31 décembre 2017.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

#### Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de EUR 1.400,-.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire aux comparants, ces derniers, connus du notaire par nom, prénoms, état et demeure, ont signé avec nous, notaire, le présent acte.

Signé: C. SANTOIEMMA, M. LODI, M. PATERNÔ, C. DELVAUX.

Enregistré à Redange/Attert, le 12 août 2013. Relation: RED/2013/1351. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): T. KIRSCH.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, le 14 août 2013.

M<sup>e</sup> Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2013118124/397.

(130143264) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2013.

---

**Sunny Valentin Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2210 Luxembourg, 38, boulevard Napoléon 1er.

R.C.S. Luxembourg B 111.656.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013118089/9.

(130143457) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2013.

---

**Siesta Holding, Société Anonyme.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 5, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 114.656.

---

Le bilan au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2013118101/10.

(130143449) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2013.

---

**Sogelux Invest SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-3340 Huncherange, 65, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 174.750.

---

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 14 août 2013*

1) Mise à jour de l'adresse de l'administrateur Monsieur Spyragelos BEYAZ: 13, avenue du sagittaire B-1410 Waterloo (Belgique)

2) Modification du Conseil d'administration:

- Monsieur Anthony CHOTARD n'est plus administrateur;

- La société LUX MOTORS RENTING SC, société civile immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro E4975 et ayant son siège social 65, route d'Esch à L-3340 Huncherange est nommée administrateur jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2018.

Pour extrait sincère et conforme

Référence de publication: 2013118114/16.

(130143049) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2013.

---

**Le Premier S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 98.716.

---

Les comptes annuels au 30 novembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 août 2013.

Référence de publication: 2013114823/10.

(130138661) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2013.

---

**Lebaras Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-7610 Larochette, 18, place Bleech.

R.C.S. Luxembourg B 140.888.

---

Les comptes annuels au 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013114827/9.

(130139525) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2013.

---

**Leggett & Platt Luxembourg Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 204.248.100,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 102.128.

Par résolutions signés en date du 28 Juin 2013, il résulte que l'associé unique de la Société a pris la décision suivante:  
Démission de Wendy Watson, ayant pour adresse professionnelle, 1 Leggett Road, 64836 Carthage, Missouri, Etats Unis d'Amérique, à la fonction de gérant de catégorie B à partir du 14 juin 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 Août 2013.

*Pour la Société*

TMF Luxembourg S.A.

*Domiciliaire*

Référence de publication: 2013114829/15.

(130138900) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2013.

---

**Novoco S.A., Société Anonyme Soparfi.**

Siège social: L-2519 Luxembourg, 3-7, rue Schiller.

R.C.S. Luxembourg B 149.696.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 28 juin 2013*

Monsieur Michel Jadot est renommé administrateur.

Sont élus administrateurs:

- Monsieur Paul Traen, Licencié en droit, demeurant 4, avenue Joseph SAX L-2511 Luxembourg
- Monsieur Jozef Adriaens, administrateur de sociétés, demeurant 85, Route de Longwy L-8080 Bertrange
- Monsieur Franciscus, Johannes, Antonius LAS, administrateur de société, demeurant 3 -7, rue Schiller L-2519 Luxembourg

Madame Anne-Marie Grieder est renommée commissaire aux comptes.

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes viendront à échéance lors de l'assemblée générale annuelle de 2014.

CERTIFIE CONFORME

M. Jadot / J. Adriaens

*Administrateur / Administrateur*

Référence de publication: 2013114930/20.

(130138978) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2013.

---

**Luxair Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2987 Luxembourg, Aéroport de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 14.764.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013114858/9.

(130139679) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2013.

---

**Lyris S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 155.810.

Les comptes annuels au 30 JUIN 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013114863/10.

(130139506) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2013.

---

**Macquarie Strategic Storage Facilities Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 100.000,00.**

Siège social: L-1648 Luxembourg, 46, place Guillaume II.

R.C.S. Luxembourg B 141.103.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 août 2013.

Référence de publication: 2013114864/10.

(130139477) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2013.

---

**Matterhorn Topco & Cy S.C.A., Société en Commandite par Actions.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 1-3, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 165.824.

---

Il résulte d'une décision en date du 5 août 2013 des associés de la Société que:

- La démission de Madame Cindy TEIXEIRA soit acceptée avec effet immédiat.

- Monsieur Alberto MORANDINI né le 9 février 1978 à Pétange, Luxembourg résidant professionnellement au 1-3 Boulevard de la foire, L-1528 Luxembourg est nommé en tant que membre du conseil de surveillance avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 août 2013.

*Un mandataire*

Référence de publication: 2013114871/14.

(130139305) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2013.

---

**Metal and Steel Private Equity Investment S.A., Société Anonyme Unipersonnelle.**

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 140.482.

---

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 8 août 2013.

Pour copie conforme

Référence de publication: 2013114877/11.

(130139797) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2013.

---

**Miss Fashionista S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5751 Frisange, 40A, rue Robert Schumann.

R.C.S. Luxembourg B 146.747.

---

Le bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 08 août 2013.

Référence de publication: 2013114899/10.

(130139537) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2013.

---

**MB Investment S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4130 Esch-sur-Alzette, 64, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 160.152.

---

Les comptes annuels au 31.12.12 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013114895/10.

(130139119) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2013.

---

**Maxi-Toys Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-3898 Foetz, 5, rue du Brill.

R.C.S. Luxembourg B 71.036.

Les comptes annuels au 30 janvier 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013114893/10.

(130139248) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2013.

---

**Medtronic Advanced Energy Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2124 Luxembourg, 102, rue des Maraîchers.

R.C.S. Luxembourg B 164.592.

Les comptes annuels au 30 avril 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013114874/9.

(130139308) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2013.

---

**Mohican S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.

R.C.S. Luxembourg B 146.779.

*Extrait sincère et conforme des décisions circulaires du conseil d'administration adoptées le 27 mai 2013*

Il résulte dudit procès-verbal que Monsieur Daniel CASSIER, vice président, demeurant La Petite Simonnière, F-37380 Nouzilly a été nommé en tant que président du Conseil d'Administration de la Société à compter de ce jour, conformément à l'Article 6 des Statuts de la Société, jusqu'à la date de renouvellement des mandats des administrateurs en 2015.

En qualité de président, Monsieur Daniel CASSIER aura tous les pouvoirs réservés à cette fonction dans les Statuts de la Société.

Bertrange, le 27 mai 2013.

*Pour MOHICAN S.A.*

Référence de publication: 2013114901/15.

(130139873) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2013.

---

**Mauritania Gulf S.à. r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 139.997.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013114872/9.

(130138936) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2013.

---

**Maxime International S.A., Société Anonyme Soparfi.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 137.982.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013114873/9.

(130139916) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2013.

---

**Miriam S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 59, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R.C.S. Luxembourg B 156.144.

Le bilan au 31/12/2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Référence de publication: 2013114881/9.  
(130139580) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2013.

---

**Manestan S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1325 Luxembourg, 3, rue de la Chapelle.  
R.C.S. Luxembourg B 83.260.

Le Bilan au 31.12.2012 et les annexes ont été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Référence de publication: 2013114887/9.  
(130139692) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2013.

---

**Moiens S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1630 Luxembourg, 20, rue Glesener.  
R.C.S. Luxembourg B 164.136.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Référence de publication: 2013114902/9.  
(130139249) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2013.

---

**Moiens S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1630 Luxembourg, 20, rue Glesener.  
R.C.S. Luxembourg B 164.136.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Référence de publication: 2013114903/9.  
(130139571) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2013.

---

**Muller Fund Services S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3318 Bergem, 3, Op Felsduerf.  
R.C.S. Luxembourg B 166.326.

Les comptes annuels au 31.12.12 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013114883/10.  
(130139115) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2013.

---

**Mabriel Immobilier S.A., Société Anonyme,  
(anc. Mac Pulford S.A.).**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stümper.  
R.C.S. Luxembourg B 158.787.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 7 août 2013.  
Référence de publication: 2013114884/11.  
(130139198) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2013.

---

**Morgan Philips Group, Société Anonyme.**

Siège social: L-1212 Luxembourg, 3, rue des Bains.

R.C.S. Luxembourg B 177.178.

L'an deux mille treize, le onze juillet.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue l'Assemblée Générale extraordinaire des actionnaires de la société "MORGAN PHILIPS GROUP S.A.", société anonyme ayant son siège social à Luxembourg, constituée par acte du notaire instrumentant le 6 mai 2013, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1529, du 27 juin 2013, page 73354.

La séance est ouverte par Monsieur François SALLEMBIEN, directeur financier, demeurant à St Germain en Laye (France), étant le Président, qui désigne Monsieur Guy DECKER, employé, demeurant à Gosseldange, comme secrétaire.

L'assemblée élit Monsieur Sylvain ELIAS, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, comme scrutateur.

L'assemblée ayant été constituée, le Président déclare et requière du notaire de déclarer que:

I. L'ordre du jour de la réunion est le suivant:

*Ordre du jour*

1. Décision de procéder à l'augmentation du capital de la Société par l'émission de QUATRE CENT SOIXANTE QUATRE (464) nouvelles actions d'une valeur nominale de MILLE EUROS (1.000,- EUR) chacune, pour un montant de QUATRE CENT SOIXANTE QUATRE MILLE EUROS (EUR 464.000,-) en vue de porter le capital d'un montant de QUATRE CENT UN MILLE EUROS (EUR 401.000,-) à un montant de HUIT CENT SOIXANTE CINQ MILLE EUROS (EUR 865.000,-);

2. Renonciation des actionnaires préexistants à leur droit préférentiel de souscription;

3. Souscription et libération en numéraire par

- Monsieur Charles-Henri DUMON: 200 actions

- Monsieur François SALLEMBIEN: 132 actions

- Monsieur Pascal TOUR: 132 actions

4. Décision de modifier le capital autorisé de la Société pour le porter du montant actuel de UN MILLION CENT CINQUANTE NEUF MILLE EUROS (1.159.000,- EUR) divisé en MILLE CENT CINQUANTE NEUF (1.159) actions ayant chacune une valeur nominale de MILLE EUROS (1.000,- EUR) par action à un montant de UN MILLION CINQ CENT SOIXANTE MILLE EUROS (1.560.000,-EUR) divisé en MILLE CINQ CENT SOIXANTE (1.560) actions ayant chacune une valeur nominale de MILLE EUROS (1.000,- EUR) par action

5. Modification afférente de l'article 5 des statuts de la Société;

6. Divers.

II. Les actionnaires présents ou représentés, les détenteurs de procurations émises par les actionnaires représentés et le nombre de leurs actions sont indiqués dans une liste des présences;

III. Comme il apparaît de la liste des présences, toutes les actions en circulation sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale, de sorte que l'assemblée peut valablement prendre une décision sur tous les points à l'ordre du jour.

Après approbation de ce qui précède par l'assemblée, celle-ci décide à l'unanimité de prendre les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital de la Société pour un montant de QUATRE CENT SOIXANTE QUATRE MILLE EUROS (EUR 464.000,-) en vue de porter le capital de son montant actuel de QUATRE CENT UN MILLE EUROS (EUR 401.000,-) à un montant de HUIT CENT SOIXANTE CINQ MILLE EUROS (EUR 865.000,-) par l'émission de QUATRE CENT SOIXANTE QUATRE (464) nouvelles actions d'une valeur nominale de MILLE EUROS (1.000,- EUR) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes.

*Deuxième résolution*

Les actionnaires préexistants décident de renoncer à leurs droits préférentiels de souscription.

*Intervention - Souscription - Payement*

Sont alors intervenus aux présentes:

1. Monsieur Charles-Henri DUMON, consultant, né le 30 septembre 1958 à Genève, domicilié au 10, Chemin du port noir, CH-1207 Genève,

Représenté par Monsieur Sylvain ELIAS, précité, en vertu d'une procuration établie le 10 juillet 2013 qui déclare souscrire à DEUX CENTS (200) nouvelles actions.

2. Monsieur François SALLEMBIEN, directeur financier, né le 9 mai 1963 à Vernon, domicilié au 14, rue Franklin, F-78100 St Germain en Laye,

qui déclare souscrire à CENT TRENTE DEUX (132) nouvelles actions.

3. Monsieur Pascal TOUR, directeur des systèmes d'information, né le 14 décembre 1966 à Paris, domicilié au 16, rue André et Marie-Louise Roure, F- 92250 La Garenne-Colombes,

Représenté par Monsieur Sylvain ELIAS, précité, en vertu d'une procuration établie le 10 juillet 2013 qui déclare souscrire à CENT TRENTE DEUX (132) nouvelles actions.

Toutes les actions nouvellement émises ont été intégralement libérées en numéraire de sorte que la somme de QUATRE CENT SOIXANTE QUATRE MILLE EUROS (EUR 464.000,-) est dès à présent à la disposition de la Société, preuve de ces paiements a été donnée au notaire instrumentant par un certificat bancaire.

Lesdites procurations, après avoir été signées "ne varietur" par les membres du bureau, le mandataire des comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisées avec elle.

#### *Quatrième résolution*

Sur le vu d'un rapport du conseil d'administration fait à l'assemblée en vertu de l'article 32-3 (5) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, rapport qui restera, après avoir été signé "ne varietur" par les membres du bureau et le notaire instrumentant, annexé aux présentes pour être formalisé avec elles, l'assemblée décide d'augmenter le montant du capital autorisé pour le porter de son montant actuel de UN MILLION CENT CINQUANTE NEUF MILLE EUROS (1.159.000,- EUR) au montant de UN MILLION CINQ CENT SOIXANTE MILLE EUROS (1.560.000,-EUR) représenté par MILLE CINQ CENT SOIXANTE (1.560) actions ayant chacune une valeur nominale de MILLE EUROS (1.000,-EUR) chacune.

#### *Cinquième résolution*

L'assemblée générale décide la modification subséquente des deux premiers paragraphes de l'article 5 des statuts qui seront dorénavant rédigés comme suit dans leur version française:

« **Art. 5.** Le capital social est fixé à HUIT CENT SOIXANTE CINQ MILLE EUROS (EUR 865.000,-) représenté par HUIT CENT SOIXANTE CINQ (865,-) actions d'une valeur nominale de MILLE EUROS (1.000,- EUR) chacune.

Le capital autorisé est fixé à UN MILLION CINQ CENT SOIXANTE MILLE EUROS (1.560.000,-EUR) divisé en MILLE CINQ CENT SOIXANTE (1.560) actions ayant chacune une valeur nominale de MILLE EUROS (1.000,- EUR) par action.»

Et comme suit dans leur version anglaise:

« **Art. 5.** The corporate capital is set at EIGHT HUNDRED SIXTY FIVE THOUSAND EUROS (865,000.- EUR) represented by EIGHT HUNDRED SIXTY FIVE (865.-) shares with a par value of ONE THOUSAND EUROS (1000.- EUR) each.

The authorized capital is set at ONE MILLION FIVE HUNDRED SIXTY THOUSAND EUROS (1,560,000.- EUR) represented by ONE THOUSAND FIVE HUNDRED SIXTY (1,560-) shares with a par value of ONE THOUSAND EUROS (1,000.- EUR) each.»

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

#### *Coûts*

Le montant total des dépenses, frais, rémunérations et charges, de quelque nature qu'ils soient, incombant à la société ou dont elle est responsable à raison de la présente augmentation de capital, est approximativement de MILLE HUIT CENTS EUROS (EUR 1.800).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes

Et après lecture faite et interprétation donnée aux membres du bureau et au mandataire des comparants, connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: F. SALLEMBIEN, G. DECKER, S. ELIAS, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 15 juillet 2013. Relation: LAC/2013/32828.

Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur ff. (signé): C. FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 août 2013.

Référence de publication: 2013116849/103.

(130141708) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2013.

**Nordic Land Holding (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 47, avenue J.F. Kennedy.  
R.C.S. Luxembourg B 128.976.

Les comptes annuels au 31 mars 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013116856/10.

(130141907) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2013.

---

**PHYPHACO S.A., Phytolux International Pharmaceutical Company S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2430 Luxembourg, 18, rue Michel Rodange.  
R.C.S. Luxembourg B 113.500.

**EXTRAIT**

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire de notre société, tenue en date du 12 août 2013 que:

- Décision a été prise de nommer Monsieur Michael JAKOBSEN, demeurant 332-334, route de Longwy, L-1490 Luxembourg, aux fonctions d'administrateur de la société, avec effet au 23 janvier 2013.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2018.

- Décision a été prise de nommer Madame Nelly NOEL, demeurant 121, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg, aux fonctions d'administrateur de la société, avec effet au 23 janvier 2013.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2018.

- Décision a été prise d'accepter la démission de Monsieur Roger GREDEN de ses fonctions d'administrateur délégué de la société, avec effet au 23 janvier 2013.

Le Conseil d'Administration se compose désormais des personnes suivantes:

- Mr Michael JAKOBSEN

- Mr Roger GREDEN

- Mme Nelly NOEL

Il résulte du procès-verbal du Conseil d'Administration de notre société, tenu en date du 12 août 2013 que:

- Décision a été prise de nommer Monsieur Michael JAKOBSEN, prénommé, aux fonctions d'administrateur délégué de la société, avec effet au 23 janvier 2013.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2018.

Pour extrait sincère et conforme

Pour la société

Référence de publication: 2013116877/28.

(130141953) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2013.

---

**NW G Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.  
R.C.S. Luxembourg B 173.352.

*Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 7 août 2013*

L'Associé accepte la démission de Monsieur Michel van Krimpen en tant que gérant de classe B, employé privé, avec adresse professionnelle au 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg avec effet au 31 juillet 2013.

L'Associé accepte la nomination de Monsieur Gabor Hidasi en tant que gérant de classe B, employé privé, avec adresse professionnelle au 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg avec effet au 1<sup>er</sup> août 2013.

Luxembourg, le 8 août 2013.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2013114937/16.

(130139838) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2013.

---